

**Inventaire des équipements et services
à la population en Région de Bruxelles-Capitale**

**ANALYSE DE L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE
ET LES BESOINS EN PLACES SCOLAIRES DANS
L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**



Photo (couverture) : François Point

2

Table des matières

Introduction	4
Remarques préalables	6
Chiffres clés pour la Région de Bruxelles-Capitale - année scolaire 2009-2010.....	7
Répartition de l'offre	11
Capacité d'accueil relative (CAR) et déséquilibres territoriaux	12
Adéquation entre l'offre et la demande.....	15
Mobilité versus proximité.....	20
Projections à l'horizon 2020	24
Répartition des places à créer	29
1. Approche par la somme du déficit en 2010 et de l'accroissement prévu	29
2. Autres critères à prendre en compte pour la répartition des places	32
3. Hypothèse de diminution du solde de places occupées par des non Bruxellois.....	33
Synthèse des résultats de l'étude	34
Conclusions	37
Annexe A : Cartographie	39
Annexe B : Provenance et fréquentation locales	

Introduction

Selon les prévisions du Bureau fédéral du Plan, l'essor démographique en cours en Région de Bruxelles-Capitale devrait se poursuivre d'ici 2040. La Région bruxelloise doit pouvoir faire face à cet essor qui constitue un de ses principaux enjeux en raison des conséquences sociales et économiques qu'il induit.

Cette situation, notamment dû à un accroissement naturel important, implique une augmentation du nombre d'enfants pour lesquels des places scolaires devront être créées. Ainsi, selon l'IBSA¹, sur la période 2010-2020, la population scolaire bruxelloise devrait s'accroître d'un plus de 40 000 élèves, pour l'ensemble des niveaux, du maternel au secondaire.

Le niveau maternel a été le premier touché par ce phénomène, et cela, à partir du début des années 2000, l'accroissement se répercutant par la suite sur les niveaux supérieurs au fur et à mesure que les enfants grandissent.

L'Accord de Gouvernement de 2009 pointait la nécessité d'établir un cadastre des équipements collectifs visant à identifier les forces et les faiblesses de l'offre et d'y apporter des réponses². Sa réalisation a été confiée à l'Agence de Développement Territorial (ADT). Le cadastre qui a pris le nom d'*Inventaire des équipements et services à la population*, a localisé, catégorisé et cartographié ceux-ci.

Le présent document s'inscrit dans le prolongement de l'inventaire. Il analyse l'adéquation entre l'offre et les besoins en équipements - en l'occurrence - scolaires en 2010 et à l'horizon 2020 afin de mieux orienter quantitativement et spatialement les futures programmations d'équipements. Chacun des niveaux – maternel, primaire et secondaire - a ainsi fait l'objet d'une analyse.

Il s'agit plus précisément d'identifier les déséquilibres territoriaux en termes de couverture spatiale des besoins et de déterminer pour ce qui est de l'enseignement secondaire, les communes où devront être créées en priorité des places supplémentaires pour rééquilibrer l'offre scolaire et faire face aux futurs besoins, évalués en fonction de projections démographiques à l'horizon 2020.

Comme le montre cette analyse, l'essor démographique constitue une véritable opportunité pour corriger les déséquilibres territoriaux en ciblant en priorité les créations de places scolaires dans les quartiers actuellement déficitaires, plutôt que sur l'ensemble des quartiers pour lesquels un accroissement est prévu, certains d'entre eux étant excédentaires.

¹ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les cahiers de l'IBSA n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010. Ces prévisions, réalisées à l'échelle communale, ont été établies sur la base des perspectives de population du Bureau fédéral du Plan (BfP) et de la Direction Générale Statistique et Information Economique (DGSIE) à l'échelle régionale.

² Il s'agit de réaliser « un état des lieux de tous les équipements publics présents, tels que les écoles, les bibliothèques, les crèches, les espaces publics, les commerces, les transports ou encore les lieux dédiés à la culture, à la mode,... afin d'assurer leur meilleure répartition sur l'ensemble du territoire et au bénéfice de l'ensemble de la population régionale ».

Le Gouvernement a également demandé à l'ADT de réaliser un cadastre des terrains et immeubles disponibles en Région de Bruxelles-Capitale en vue d'y établir des bâtiments scolaires. Les résultats de cette mission - confiée à l'équipe de recherche URBA 11- et ceux de la présente analyse sont complémentaires. En effet, en les croisant, les opportunités foncières peuvent ainsi être identifiées dans les quartiers où les besoins sont actuellement prioritaires ou le seront dans le futur.

Le présent document est structuré comme suit.

Après une présentation des chiffres clés à l'échelle régionale relatifs à l'offre et aux besoins en matière de places scolaires pour l'année 2009-2010 au niveau secondaire, l'analyse se penche sur la capacité d'accueil par commune et les déficits (surplus)³ pour identifier les déséquilibres territoriaux.

Afin d'affiner l'analyse, les liens existant entre capacité d'accueil, lieu de scolarisation et lieu de domicile sont ensuite abordés en faisant appel à des indicateurs développés spécifiquement pour la présente étude.

Nous tentons ensuite d'apprécier l'importance du critère de proximité dans le choix de l'école au vu de la mobilité en termes de déplacements scolaires des jeunes du secondaire. La question de l'impact du décret Inscription de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur ce critère et pour les quartiers déficitaires en nombre de places sera également abordée.

Viendront les projections de la population scolaire par commune pour 2015 et 2020 réalisées par l'IBSA ; et la répartition des places à créer - également élaborée par l'IBSA - pour faire face à l'essor démographique en 2015 à l'échelle régionale, tout en réduisant les déséquilibres territoriaux.

Enfin, une approche complémentaire pour répondre aux besoins en places scolaires est proposée. Cette approche, quoiqu'elle ne favoriserait pas un rééquilibrage territorial, pourrait néanmoins contribuer à atténuer certaines tensions en l'offre et la demande, tant dans les quartiers déficitaires qu'excédentaires.

En annexe, nous retrouverons:

- les cartes élaborées par l'ADT ;
- une étude sur la provenance et la fréquentation locales (à l'échelle des quartiers) des élèves du secondaire qui vise à approfondir la réflexion menée dans le cadre de la présente analyse. Cette étude fournit des éléments d'explication sur les phénomènes de mobilité scolaire entre parties de territoire régional, à partir de certaines caractéristiques des quartiers et des limitations de l'offre. Cette analyse à l'échelle des quartiers constitue une plus-value. En effet, jusqu'alors la question de l'offre scolaire n'avait été appréhendée qu'à l'échelle communale.

Personne de contact : Michel Breton

³ Les calculs de l'IBSA de la capacité d'accueil relative des communes et des déficits (surplus) de places s'appuient sur des projections démographiques que l'Institut a élaborées à l'horizon du 1er janvier 2010 à partir des données de la population au 1er janvier 2008, les données pour 2010 n'étant pas encore disponibles au moment de la réalisation de son étude. Comme la présente analyse a été menée postérieurement, nous avons pu exploiter les données effectives de la population au 1er janvier 2010.

Remarques préalables

L'analyse pour les niveaux maternel et primaire a été menée à l'échelle des quartiers, le critère de proximité étant le plus souvent déterminant dans le choix de l'établissement scolaire⁴. Pour le secondaire, l'analyse se situera à l'échelle communale compte tenu des pratiques de mobilité, de l'autonomie de déplacement des élèves et du nombre plus réduit d'implantations secondaires. La proximité est donc un enjeu moins important dans le choix de l'établissement.

En outre, cette échelle communale est également celle de l'étude de l'IBSA⁵ sur l'impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région bruxelloise. Les projections démographiques qu'elle a réalisées concernant le secondaire pourront donc être intégrées à la présente étude.

Toutefois, pour ce qui est de la ville de Bruxelles, lorsque la disponibilité des données le permettait, nos résultats ont été présentés selon les anciennes communes⁶ qui la composent, afin de pouvoir prendre en compte les particularités socio-urbanistiques des différentes zones de son territoire étendu.

Concernant l'étude en annexe sur la fréquentation et la provenance, celle-ci a été réalisée, comme pour les deux autres niveaux, à l'échelle des quartiers afin d'approfondir certaines aspects comme l'enjeu de la proximité et les relations entre lieux de domicile et de scolarisation.

Enfin, l'intégration des projections de l'IBSA requiert la prise en compte dans la présente étude des mêmes secteurs de l'enseignement secondaire que ceux ayant fait l'objet de ces projections. Celles-ci portant sur l'entièreté du niveau secondaire, enseignement spécialisé compris, l'étude en fera tout autant (contrairement à nos analyses des niveaux maternels et primaires qui ne prennent en compte que l'enseignement ordinaire).

⁴ N'est prise en considération pour cette analyse que la proximité entre les lieux de domicile et de scolarisation. Toutefois, la proximité peut également être celle entre lieux de domicile et de travail, certains parents inscrivant leurs jeunes dans des écoles situées près du site de leur activité professionnelle ou sur le chemin les y conduisant.

⁵ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les cahiers de l'IBSA, n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010.

⁶ Bruxelles, Laeken, Neder-Over-Heembeek et Haren.

En Région de Bruxelles-Capitale et pour l'année scolaire 2009-2010 :

- 85 774 jeunes sont scolarisés dans une école secondaire francophone ou néerlandophone, en enseignement ordinaire (de plein exercice et en alternance), dont 1508 jeunes dans un enseignement en alternance.⁷
- Les projections de l'IBSA prennent en compte les élèves fréquentant l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé. Il y a donc lieu de les comptabiliser également ici, soit 3123 élèves en plus pour le spécialisé. Le nombre de jeunes scolarisés est dès lors de **88 897 élèves⁸**. Les places occupées par l'ensemble de ces élèves constituent l'offre, dès lors que toutes les places disponibles dans les écoles secondaires sont en principe prises en 2010.
- Dans le cadre de l'étude de l'IBSA⁹, 88 918 places ont été décomptées pour l'année scolaire 2007-2008. Ainsi, la capacité d'accueil des écoles secondaires est restée stable de 2007-2008 à 2009-2010. Or, comme nous le verrons, la population en âge de secondaire s'est accrue, réduisant ainsi la capacité d'accueil relative.
- Ces élèves se répartissent entre 224 implantations d'écoles secondaires, soit 173 francophones et 51 néerlandophones, ou respectivement 77 % et 23 %. En moyenne, une implantation dispose de 397 places.
- Les implantations¹⁰ de l'enseignement en alternance ou spécialisé sont généralement de petite taille et diminue donc la moyenne. Le nombre moyen de places dans les implantations de l'enseignement ordinaire de plein exercice mérite donc d'être calculé distinctement. Du côté francophone, les 138 implantations de cet enseignement offrent en moyenne 520 places chacune ; du côté néerlandophone, on retrouve 42 implantations avec une moyenne de 297 places ; avec comme total au niveau régional, pour l'enseignement ordinaire de plein exercice francophone et néerlandophone confondu, **180 implantations de 468 places** chacune en moyenne.
- Parmi ces 88 897 élèves, 75 549 fréquentent une école francophone, soit 85 % des élèves ; et 13 348 fréquentent une école néerlandophone, soit 15 %.
- **74 732 jeunes¹¹ domiciliés en Région bruxelloise sont en âge de fréquenter les écoles secondaires de l'enseignement ordinaire.** Ces jeunes constituent la demande potentielle.

⁷ Sauf indication contraire, les sources de ces données proviennent de la Fédération Wallonie-Bruxelles (ETNIC) et de la Vlaamse Gemeenschap (VG) et les calculs ont été effectués par l'ADT.

⁸ Les calculs récents de l'IBSA pour l'année 2009-2010 évaluent cette population à 89 401 élèves.

⁹ IBSA, op. cit., p.5.

¹⁰ A ne pas confondre avec les établissements scolaires. Une implantation est un bâtiment scolaire distinct. Un établissement comprend toutes les implantations qui relèvent d'une même direction.

¹¹ Source : estimation de la demande potentielle faite par l'ADT, par commune et ensuite agrégée à l'échelle régionale, pour l'année 2010 (voir l'annexe méthodologique).

La population en âge de fréquenter le secondaire est estimée sur base des hypothèses suivantes de taux de scolarisation, selon la méthode employée par L'IBSA¹² :

Secondaire	
Âge	Taux de scolarisation
12	67 %
13	100 %
14	100 %
15	100 %
16	100 %
17	90 %
18	50 %
19	25 %
20	10 %

Taux de scolarisation par âge pour le secondaire

Source : ETNIC. Calculs IBSA

Ces chiffres de l'offre et la demande ne prennent pas en compte :

- Les enfants de candidats-réfugiés ou de personnes en situation irrégulière et autres enfants non inscrits au registre national - qui ne sont donc pas comptabilisés dans la demande - alors que les places qu'ils occupent le sont dans l'offre ;
- Les places dans les écoles internationales et privées - non reprises dans l'offre - alors que les élèves qui les fréquentent¹³, le sont dans la demande potentielle.

A l'échelle régionale, pour les niveaux maternels et primaire, cette demande et cette offre non comptabilisées, se compensent approximativement l'une et l'autre, avec ainsi très peu ou pas d'impact au niveau des résultats de l'étude à cette échelle. Pour ce qui est du secondaire, quoiqu'il n'existe pas d'estimation du nombre de jeunes non inscrits au registre national et en âge de secondaire, cet impact est certainement atténué par l'une ou l'autre valeur.

Cependant, au niveau des communes, ces valeurs doivent affecter les résultats dans certaines d'entre elles, haussant la demande potentielle de certaines communes moins aisées où résident généralement les enfants non inscrits au registre national ; et haussant les valeurs de l'offre dans les communes où se trouvent ces écoles internationales ou privées. Il en sera tenu compte dans l'analyse.

Parmi les jeunes fréquentant une école secondaire de la Région bruxelloise, **69 412** y sont domiciliés en Région bruxelloise, soit 78 % des jeunes inscrits.

¹² IBSA, op. cit., p. 10. L'utilisation d'un taux de scolarisation théorique est rendue nécessaire à cause de l'absence de données sur l'âge des élèves pour chaque année du niveau scolaire concerné en 2009-2010. La méthode utilisée pour les projections est toutefois peu sensible à des imprécisions sur ces taux, dès lors que les mêmes taux sont utilisés en 2010, 2015 et 2020.

¹³ Les chiffres fournis par ETNIC et la VG sur la provenance des élèves, ne prennent pas en compte les places occupées dans ces écoles, ce qui diminue donc la valeur de l'offre totale.

La différence entre ces 69 412 jeunes bruxellois et l'estimation de la demande potentielle bruxelloise (74 732 jeunes), s'explique en majeure partie par la fréquentation par certains de certains jeunes :

- d'écoles privées ou internationales ;
- d'écoles situées hors de la Région bruxelloise. Toutefois l'impact de cette fréquentation est minime. En effet, comme l'indique l'IBSA « le nombre de jeunes bruxellois scolarisés en Flandre ou en Wallonie est faible. Pour l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, plus de 99 % des jeunes bruxellois scolarisés au niveau du maternel ou du primaire le sont en Région bruxelloise et ils sont encore plus de 96 % pour le secondaire. On peut s'attendre à ce que ces pourcentages soient toujours très élevés mais un peu moindres dans le cas de l'enseignement néerlandophone, au vu de la proximité géographique d'écoles flamandes autour de la Capitale »¹⁴.

L'intérêt, dans le cadre de la présente étude, de la notion de demande potentielle estimée sur base des taux de scolarisation théoriques, est notamment d'ordre méthodologique. En effet, cette approche nous permet de calculer le nombre de place supplémentaires à créer pour répondre à l'accroissement prévu de la population scolaire¹⁵.

Offre (nb places offertes dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé)	88 897 places (dont 75549 Fr et 13348 NI)
Demande potentielle (nb jeunes domiciliés en RBC)	74732 jeunes
Capacité d'accueil relative (offre/demande potentielle)	1.19 place / enfant
Offre excédentaire (offre – demande potentielle)	14 165 places
Nb d'élèves bruxellois domiciliés en RBC selon ETNIC et VG	69 412 élèves bruxellois

Tableau récapitulatif - Région de Bruxelles-Capitale – 2009-2010

Sources : ETNIC et VG. Calculs ADT

L'indicateur "capacité d'accueil relative" ci-dessus est obtenu en rapportant le nombre de places offertes dans l'enseignement secondaire à la demande potentielle, soit le nombre de jeunes domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le secondaire.

Le nombre de places offertes est équivalent au nombre d'inscrits, toutes les places étant à toutes fins pratiques occupées. En Région bruxelloise pour tous les niveaux d'enseignement, ce nombre de places est supérieur au nombre de jeunes bruxellois concernés. Cet écart s'explique par le fait que la Région est un centre d'enseignement et qu'elle accueille des jeunes domiciliés dans les deux autres régions belges. Ainsi, la capacité d'accueil relative est supérieure à une place par jeune bruxellois en âge de fréquenter le secondaire.

¹⁴ IBSA, op. cit., p.7.

¹⁵ Les projections démographiques étant établies par âge, l'utilisation de taux de scolarisation nous permet de calculer la demande potentielle aux horizons 2015 et 2020. En soustrayant ces valeurs à la demande potentielle de 2010, nous obtenons le nombre de places à créer.

Ainsi, compte tenu de ces élèves originaires des autres régions, principalement de Flandre, l'offre (88 897 élèves) est supérieure à la demande potentielle (74 732 jeunes domiciliés à Bruxelles).

On compte ainsi dans les écoles bruxelloises 19 % d'élèves provenant de Flandre et 3 % provenant de Wallonie, soit au total 22 % d'élèves originaires des régions voisines fréquentant une école secondaire bruxelloise.

Fait à souligner, parmi ces élèves, 82 % des jeunes domiciliés en Flandre fréquentent une école bruxelloise francophone; alors que 6% des jeunes domiciliés en Wallonie fréquentent une école bruxelloise néerlandophone.

Enfin, la capacité d'accueil relative a diminué de 2007-2008 à 2009-2010, passant de 1,21¹⁶ à 1,19¹⁷. **Ainsi, la capacité de l'enseignement secondaire à offrir une place à chaque jeune bruxellois diminue avec l'accroissement en cours de la population en âge de fréquenter cet enseignement.** Cet accroissement devrait se poursuivre pendant encore plusieurs années étant donné l'augmentation de la population qu'ont connu et connaissent encore les niveaux maternel et primaire.

La situation n'est toutefois pas la même d'une commune à l'autre. Il importe donc de préciser ce constat en répondant aux trois questions suivantes :

- Quels sont les déséquilibres territoriaux en termes de couverture spatiale des besoins ?
- Comment la situation va-t-elle évoluer dans les différentes communes dans les années à venir au regard des projections démographiques ?
- Comment répondre au défi démographique et éviter un approfondissement des déséquilibres territoriaux ?

C'est à ces questions que la présente étude va tenter de répondre.

¹⁶ IBSA, op. cit., p.17.

¹⁷ Calculs ADT.

Répartition de l'offre

La carte S1 de la localisation des implantations du secondaire et du nombre d'élèves par école (voir annexe), illustre la répartition de l'offre dans l'enseignement secondaire¹⁸ en Région bruxelloise, en distinguant les secteurs francophone et néerlandophone, et le type d'enseignement.

Contrairement aux analyses des niveaux maternel et primaire par quartier, une cartographie de la densité de population - à l'échelle communale cette fois-ci - n'est pas pertinente, compte tenu des fortes variations de densité existant au sein de certaines communes.

Bien qu'elle mette en évidence les zones de concentration de l'offre et qu'elle traduit une couverture spatiale irrégulière, cette carte ne permet pas d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande. D'autres indicateurs devront être utilisés pour mesurer cette adéquation. Ils seront présentés et exploités dans la suite de l'étude.

¹⁸ Comme pour le reste de l'étude, il n'est pas tenu compte des écoles internationales et privées.

Capacité d'accueil relative (CAR) et déséquilibres territoriaux

Pour rappel, la capacité d'accueil relative d'une commune est mesurée en rapportant :

- le nombre de places offertes sur le territoire communal dans l'enseignement secondaire (non comprises, celles des écoles privées et internationales), soit l'offre ;
- à l'estimation du nombre de jeunes en âge de fréquenter une école secondaire et domiciliés dans cette commune, soit la demande potentielle.

Les classes retenues pour la **carte S2 de la capacité d'accueil relative et du déficit par commune** (voir annexe), sont les suivantes :

Capacité d'accueil relative	Remarques
< 0,5	moins d'une 1/2 place par enfant
0,5 à 1,0	entre 1/2 et 1 place par enfant
1,0 à 1,5	1,19 correspond à la moyenne régionale
> 1,5	

La carte met en évidence les disparités entre communes bruxelloises. Certaines d'entre elles offrent moins d'une place par jeune en âge du secondaire domicilié sur leur territoire. Il s'agit de :

- Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Evere ;
- Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean ;
- Forest et Saint-Gilles.

En l'absence de mesure visant à augmenter le nombre de places dans ces communes, toute augmentation de la population en âge de scolarité se traduira par un accroissement du déficit.

Les communes offrant au moins une place par enfant mais pour une valeur inférieure à la moyenne régionale (1,19) sont principalement situées au sud de la Région bruxelloise : Uccle, Watermael-Boitsfort et Auderghem. Koekelberg connaît également une telle situation.

Commune	Capacité d'accueil relative en 2009-2010	Déficit (places scolaires moins nombre de jeunes en âge de secondaire)
Berchem-Sainte-Agathe	0,22	-1 299
Molenbeek-Saint-Jean	0,32	-4 784
Evere	0,44	-1 532
Saint-Josse-ten-Noode	0,62	-767
Forest	0,76	-818
Schaerbeek	0,88	-1 039
Saint-Gilles	0,95	-144
Watermael-Boitsfort	1,02	35
Uccle	1,16	886
Koekelberg	1,17	218
Auderghem	1,18	399
Woluwe-Saint-Lambert	1,23	707
Jette	1,24	785
Anderlecht	1,31	2350
Ganshoren	1,57	821
Bruxelles	1,76	8418
Ixelles	1,85	3010
Woluwe-Saint-Pierre	1,88	2 400
Etterbeek	2,82	4514

Capacité d'accueil relative et déficit par commune

Sources : ETNIC et VG. Calculs ADT

Les déséquilibres territoriaux en Région bruxelloise sont très importants, avec :

- à une extrémité, au nord-ouest, Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean qui disposent respectivement de 0,22 et 0,32 places par jeune en âge de fréquenter l'école secondaire ;
- et à l'est, Woluwe-Saint-Pierre et Etterbeek, pour respectivement 1,9 et 2,8 places par jeune.

Pour ce qui est des déficits en valeur absolue, Molenbeek-Saint-Jean se démarque fortement avec un déficit largement supérieur à toutes les communes déficitaires. Pour l'année scolaire 2009-2010, il manquait 4 784 places dans cette commune.

Viennent ensuite les communes d'Evere, Berchem-Sainte-Agathe et Schaerbeek, avec des déficits respectifs de 1 532, 1 299 et 1 039 places.

Sont également concernées, Forest et Saint-Josse-ten-Noode, avec respectivement 818 et 767 places manquantes ; et, dans une moindre mesure, Saint-Gilles, avec 144 places manquantes.

Au total, il manquait 10 383 places dans les communes déficitaires en 2010. Cependant, à l'échelle de la Région bruxelloise, ces places manquantes sont largement compensées par

les places excédentaires dans les autres communes. En effet, comme indiqué précédemment, la Région dispose d'un nombre de places supérieur au nombre de jeunes bruxellois en âge de fréquenter l'école secondaire, ce qui lui permet d'accueillir des jeunes des régions voisines.

Par conséquent, la capacité d'accueil relative élevée de certaines communes peut occulter des tensions entre l'offre et la demande, du fait d'une demande émanant de l'extérieur de la Région bruxelloise, en plus des communes limitrophes.

La capacité d'accueil relative et le déficit ne permettent donc pas à eux seuls d'identifier les communes où il existe des tensions entre offre et demande. Des valeurs similaires peuvent en effet recouvrir des réalités différentes.

A titre d'exemple, une commune peut disposer d'une capacité d'accueil relative supérieure à une place par jeune mais connaître une pression plus forte au niveau des demandes d'inscription qu'une commune déficitaire, du fait notamment de la renommée des écoles qui s'y trouvent, de leur localisation qui les rendent attractives (quartier « sûr », accessibilité en transports publics, ...) ou des options qui sont offertes. Dans un tel contexte, une partie des demandes émanant de jeunes de la commune peut ne pas être satisfaite, comme dans une commune déficitaire.

D'autres indicateurs doivent être mis en œuvre pour mieux cerner ces dynamiques, ce qui fera l'objet de la prochaine partie.

Adéquation entre l'offre et la demande

Afin d'affiner l'analyse des déséquilibres territoriaux et d'évaluer l'adéquation entre l'offre et la demande, les liens existants entre capacité d'accueil, lieu de scolarisation et lieu de domicile doivent être analysés. Les indicateurs suivants, calculés pour chaque commune (avec ventilation pour les anciennes communes de Bruxelles) ont donc été développés.

- Le taux de fréquentation communale, soit le pourcentage de jeunes domiciliés dans la commune et scolarisés qui fréquentent une école située dans cette commune. Au plus ce taux est faible, au plus la part de jeunes qui fréquentent une école éloignée est élevée.
- Le taux de provenance communale, soit le pourcentage d'élèves scolarisés dans la commune qui sont également domiciliés dans cette commune. Au plus ce taux est faible, au plus la part des élèves domiciliés loin de leur école est élevée, au plus l'aire d'influence de celles-ci est grande.
- Le taux de capacité d'accueil des élèves, soit la différence relative entre le nombre d'élèves scolarisés dans la commune (ou nombre de places) et le nombre de jeunes domiciliés dans la commune et fréquentant une école en Région bruxelloise : $(\text{nombre de places} - \text{nombre de jeunes})/\text{nombre de jeunes}$ ¹⁹

La valeur correspondant à l'équilibre entre l'offre et la demande communales est 0. Un déficit de places se traduit par une valeur comprise entre -1 et 0; et un surplus, par une valeur supérieure à 0.

Pour rappel, une valeur négative pour cet indicateur ne veut pas dire que les jeunes de la commune ne trouvent pas de place dans une école secondaire mais simplement qu'ils ne trouvent pas de place dans leur commune de domiciliation. A l'échelle régionale, en 2010, les « surplus » compensent (encore) les « déficits ».

Contrairement à l'indicateur 'capacité d'accueil relative' qui est basé sur la population en âge de scolarité domiciliée dans la commune, le taux de capacité d'accueil est donc calculé à partir de la population effectivement scolarisée en Région bruxelloise et domiciliée dans la commune.

¹⁹ Le dénominateur pris en compte ici pour l'établissement de la typologie est le nombre de jeunes de la commune fréquentant une école publique bruxelloise (non compris donc, les jeunes fréquentant une école privée ou internationale) plutôt que le nombre de jeunes en âge de scolarité de niveau secondaire, ou demande potentielle (cf : 'capacité d'accueil relative'). L'utilisation de la demande potentielle n'est pas nécessaire ici comme il ne s'agit pas d'établir des projections. En outre, le 'taux de capacité d'accueil' est plus représentatif de la réalité.

Les relations entre les données de base et les indicateurs, pour une commune donnée, sont donc les suivantes :

- a) Nb de jeunes de la commune en âge de fréquenter une école secondaire
- b) Nb de jeunes de la commune inscrits dans les écoles secondaires de la Région bruxelloise
- c) Nb de jeunes de la commune inscrits dans les écoles secondaires de la commune
- d) Nb de jeunes inscrits dans une école secondaire de la commune (ou nb de places dans les écoles secondaires de la commune)

Capacité d'accueil relative : d/a

Taux de fréquentation locale : $c/b * 100$

Taux de provenance locale : $c/d * 100$

Taux de capacité d'accueil des élèves: $(d-b)/b * 100$ ou $(d/b - 1) * 100$

Le tableau suivant reprend les taux obtenus par ordre décroissant. La ville de Bruxelles a été subdivisée selon les anciennes communes qui la composent, afin de pouvoir prendre en compte les particularités socio-urbanistiques des différentes zones de son territoire étendu.

Commune	Taux de capacité d'accueil	Taux de fréquentation communale	Taux de provenance communale
Etterbeek	2,28	41 %	12 %
Woluwe-Saint-Pierre	1,60	33 %	13 %
Bruxelles (sans les communes qui s'y sont fusionnées)	1,29	44 %	19 %
Ixelles	1,06	43 %	21 %
Laeken (Bruxelles)	0,74	44%	25 %
Uccle	0,64	58 %	36 %
Ganshoren	0,63	34 %	21 %
Woluwe-Saint-Lambert	0,59	28 %	18 %
Auderghem	0,46	30 %	20 %
Watermael-Boitsfort	0,29	35 %	27 %
Anderlecht	0,29	60 %	46 %
Jette	0,27	31 %	25 %
Koekelberg	0,24	17 %	14 %
Saint-Gilles	-0,06	25 %	27 %
Schaerbeek	-0,10	43 %	48 %
Forest	-0,22	24 %	31 %
Neder-Over-Hembeek (Bruxelles)	-0,31	16 %	23 %
Saint-Josse-ten-Noode	-0,39	17 %	27 %
Evere	-0,54	10 %	23 %
Molenbeek-Saint-Jean	-0,69	18 %	57 %
Berchem-Sainte-Agathe	-0,76	2 %	7 %
Haren (Bruxelles)	-1 (aucune école)	0%	0%

Indicateurs de l'adéquation entre l'offre et la demande au niveau du secondaire – année 2009-2010
 Sources : ETNIC et VG. Calculs : ADT

Comme nous le verrons ci-après, les relations entre les différents taux ne justifient pas l'élaboration d'une typologie, contrairement aux niveaux maternel et primaire, dont les relations étaient plus complexes et variées.

On observe une certaine corrélation positive entre les **taux de capacité d'accueil** et de **fréquentation communale** : plus la capacité d'accueil des écoles d'une commune est relativement grande, plus élevée est généralement la part des jeunes de la commune qui y étudie.

Certaines communes connaissent toutefois un taux de fréquentation qui s'écarte sensiblement - vers des valeurs plus élevées - de celui des communes partageant un taux de capacité d'accueil similaire. Il s'agit d'Uccle (58 %), Anderlecht (60 %) et Schaerbeek (43 %).

Quant au **taux de provenance communale**, la corrélation avec le taux de capacité d'accueil est plus faible²⁰. Néanmoins, la tendance est la suivante : une commune à la capacité d'accueil faible a le plus souvent un taux de provenance communale supérieur que lorsque la capacité d'accueil est élevée. Autrement dit, l'aire d'influence des écoles est plus réduite lorsque la capacité d'accueil l'est également, ce qui semble logique.

A l'inverse, des communes spécialisées dans l'enseignement ont de fortes capacités d'accueil et de faibles taux de provenance communale, et voient leurs écoles fréquentées par un nombre élevé d'élèves domiciliés hors de celles-ci, telles Etterbeek ; Woluwe-Saint-Pierre sur l'axe de l'avenue Tervueren (dont une part relativement importante est domiciliée hors de la Région); et Bruxelles (sans les communes qui s'y sont fusionnées).

Ainsi, au niveau du secondaire, on ne retrouve pas (à une exception près, voir ci-dessous) la situation paradoxale - en apparence - constatée dans les enseignements maternel et primaire où malgré des taux de capacité d'accueil faibles, les taux de provenance locale sont également faibles. Dans cette configuration, les écoles maternelles et primaires de ces quartiers ont une grande zone d'influence et accueillent donc une proportion élevée d'élèves non domiciliés dans la zone malgré le déficit de places pour les besoins de la population environnante. Ce qui s'explique par une inadéquation entre l'offre scolaire et les besoins locaux (ex : pédagogie particulière ; absence d'école de la langue maternelle parlée par une part non négligeable de la population concernée ; réseau non représenté ; réputation de l'école ; etc.).

Berchem-Sainte-Agathe est une exception : la commune ne dispose que de 375 places pour les 1 532 jeunes berchemois qui fréquentent une école secondaire ; or, seuls 28 d'entre eux fréquentent les implantations situées sur le territoire de la commune, soit des taux de provenance et de fréquentation communales, respectivement, de 7 % et 2 %. Cependant, la commune voisine de Ganshoren dispose d'un taux de capacité d'accueil élevé (0,63) qui lui permet d'accueillir une partie de ces jeunes.

A contrario, alors que Molenbeek-Saint-Jean connaît un taux de capacité d'accueil à peu près aussi faible que celui de Berchem-Sainte-Agathe, le taux de provenance de cette

²⁰ Dès lors, que les taux de capacité d'accueil et de fréquentation communale sont bien corrélés entre eux, on s'attendrait à ce qu'il en soit ainsi pour le taux de provenance. Cependant, la provenance prend en compte les élèves domiciliés hors de la Région contrairement à la fréquentation ; et la ventilation de cette population scolaire extra-régionale entre les communes suit une logique propre, distincte de celle de la fréquentation communale.

commune (57 %) est environ huit fois supérieur à celui de sa voisine, ce qui représente le taux le plus élevé de la Région. Globalement, les écoles secondaires de Molenbeek ont donc l'aire d'influence la moins étendue en Région bruxelloise ; et les taux de capacité d'accueil et de fréquentation communale sont également parmi les plus bas de la Région. Ce qui illustre bien les corrélations identifiées ci-dessus.

Haren attire également l'attention par l'absence d'école secondaire en 2010, situation d'autant plus problématique que cette zone est isolée du reste de la Région. La population en âge de secondaire y étant domiciliée et fréquentant une école en Région bruxelloise, était de l'ordre de 409 jeunes en 2009-2010. Or, 450 élèves sont nécessaires pour pouvoir créer un établissement selon les normes de FWB. La présence de barrières urbaines de grande ampleur (chemins de fer, gare de triage et zoning industriel) restreignent sa zone d'influence, notamment extra-régionale.

Néanmoins, une nouvelle école secondaire (et fondamentale), L'Ecole des Etoiles du réseau libre, a ouvert ses portes à la rentrée 2012. Le contexte de l'essor démographique a certainement joué un rôle dans la réalisation de ce projet.

Mobilité versus proximité

Avec un **taux régional de fréquentation communale (TRFC)**²¹ de 35 % et un **taux régional de provenance communale (TRPC)**²² de 28 %²³, la mobilité scolaire en termes de déplacements est élevée chez les élèves du secondaire en Région bruxelloise. Ainsi :

- près de deux élèves sur trois fréquentent une école secondaire située dans une commune autre que celle où ils sont domiciliés ;
- dans une école secondaire, près de trois élèves sur quatre en moyenne proviennent d'une autre commune que celle où elle est implantée.

Donc, la majorité des élèves étudient ailleurs que dans leur commune ; et cela vaut même pour des communes dont le taux de capacité d'accueil est élevé (ex : Etterbeek).

Selon une étude sur la mobilité en Belgique²⁴, la distance moyenne d'un déplacement scolaire au niveau secondaire serait de 5 km. Même si l'étude n'est pas récente et qu'elle porte sur l'ensemble du territoire belge, zones rurales et péri-urbaines incluses, cette moyenne est indicatrice d'une mobilité quotidienne importante chez les jeunes.

Parmi les facteurs favorisant une telle mobilité, il y a certes l'autonomie plus grande des adolescents et le nombre réduit d'implantations dans le secondaire par rapport aux niveaux inférieurs. Cette mobilité se pratique en majeure partie par les transports publics.

Le libre-choix en Belgique au niveau de l'enseignement public, particularité au sein des pays développés, permet aux parents la mise en œuvre de critères qui peuvent constituer autant de facteurs d'éloignement entre l'école et le domicile. Cet éloignement peut résulter notamment :

- de l'absence d'un réseau donné dans la commune de domiciliation ;
- de l'absence d'école offrant une option particulière ou dispensant un forme d'enseignement (général, technique ou professionnel) ;
- de la volonté d'inscrire son enfant dans une école renommée ou fréquentée par des élèves appartenant à des catégories socio-économiques et culturelles spécifiques ; ou située dans un quartier « sûr » ; etc.

En outre, le choix de l'établissement secondaire est perçu comme étant plus déterminant pour la réussite des études supérieures que ne l'est celui de l'école primaire.

²¹ TRFC : taux obtenu en rapportant la somme des élèves bruxellois scolarisés dans leur commune de domiciliation à la somme des élèves scolarisés et domiciliés en Région bruxelloise.

²² TRPC : taux obtenu en rapportant la somme des élèves bruxellois domiciliés dans leur commune de scolarisation à la somme des élèves scolarisés en Région bruxelloise.

²³ Les taux diffèrent car, sont pris en compte au dénominateur de la provenance communale, tous les élèves qui étudient en Région bruxelloise, qu'ils y soient domiciliés ou non (88 897) ; alors que pour la fréquentation communale, il ne s'agit que de ceux qui y sont domiciliés (69 412).

²⁴ Hubert, Jean-Paul et Toint, Philippe. *La mobilité quotidienne des Belges*, Presses Universitaires de Namur, Namur, 2002 ; cité dans Ribeiro de Souza, A., Cartes Leal, V., Les Chemins de l'Ecole. Déplacements scolaires dans la Région de Bruxelles-Capitale, Collection « Territoires et développements durables », UCL, Presses universitaires de Louvain, 2005.

Dans ce contexte, la proximité, comme elle est envisagée pour les niveaux maternel et primaire, ne serait pas déterminante dans les choix opérés, du moins si l'on s'en tient aux valeurs des indicateurs à l'échelle communale.

Donc, la question de la distance domicile-école dans le cadre de la réflexion sur la localisation de nouvelles places dans le secondaire, serait à envisager plutôt en termes d'accessibilité aux implantations scolaires - que de proximité – accessibilité notamment par transport public.

Néanmoins, malgré les faibles valeurs obtenues pour les indicateurs de fréquentation et de provenances communales, et les critères de sélection exposés ci-dessus, la proximité apparaît comme un critère déterminant lorsque l'analyse est menée à l'échelle des quartiers. C'est du moins ce que tendent à démontrer la cartographie des bassins scolaires pour trois écoles et la cartographie des quartiers de scolarisation pour quatre quartiers de domicile données, dans l'étude en annexe, respectivement en pages 14 et 25.

Contrairement à l'analyse à l'échelle communale, l'approche par quartier permet de voir où habitent les jeunes qui étudient dans une commune voisine à celle de leur domicile. Or, il existe souvent une proximité entre ces deux lieux. Les frontières communales sont en quelque sorte transcendées dans la réalité, elles doivent donc également l'être sur le plan statistique.

Comme pour le maternel et le primaire, il s'agirait pour les parents d'inscrire leur enfant dans l'école la plus rapprochée parmi celles qui répondent à leurs attentes. Or, les spécificités de chaque école secondaire étant plus nombreuses que dans les niveaux inférieurs, et la densité de ces équipements, plus faible, pour un public plus mobile, la zone de référence serait donc simplement élargie.

Ce qui tombe sous le sens. En effet, pourquoi, si l'on habite à Anderlecht, inscrirait-on son enfant dans une école secondaire à Evere, soit à l'autre extrémité de la Région, s'il est possible de trouver plus près du domicile une école répondant à ses attentes, par exemple à Forest, Saint-Gilles, Bruxelles, Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, Ganshoren, Ixelles ou Uccle ?

Quoiqu'il en soit, d'autres facteurs concourent à l'éloignement entre l'école et le domicile, notamment la tendance en cours d'une rationalisation de la distribution territoriale des filières d'enseignement visant à :

- éliminer les doublons entre écoles situées l'une près de l'autre pour ce qui est des nouvelles options ;
- une spécialisation des implantations dans les filières techniques et professionnelles.

Du côté francophone, le **décret 'Inscription'** qui règle l'inscription en 1^{ère} année du secondaire - en application depuis l'année 2010-2011 – favorise le rapprochement entre domicile et école, ce qui devrait avoir comme impact, un accroissement progressif dans les prochaines années des taux de provenance et de fréquentation communales.

En effet, le décret favorise les demandes d'inscriptions de jeunes domiciliés à proximité de l'école primaire et à proximité de l'école secondaire pour laquelle les parents ont exprimé

leur préférence, lorsqu'il s'agit de départager les demandes d'inscriptions surnuméraires par rapport aux places disponibles.

Au terme de la première phase d'inscription pour l'année scolaire 2011-2012, ce sont 30 établissements²⁵ de l'enseignement secondaire en Région bruxelloise qui ont reçu un nombre de demandes supérieur au nombre de places disponibles (« écoles complètes » selon le jargon de la FWB). Dans certains cas, il s'agissait d'une légère saturation ; dans d'autres, les écoles ont été noyées sous les demandes.

Pour l'année 2012-2013, après la première phase, 35 écoles étaient « complètes ».

Le nombre de ces écoles a donc augmenté, comme le nombre d'inscriptions d'ailleurs, soit environ 1000 élèves supplémentaires (alors que le total des places disponibles a légèrement diminué de 283 places). Ces chiffres sont indicatifs de l'essor démographique en cours.

En favorisant la proximité entre lieux de domicile et de scolarisation, le décret place dans une position désavantageuse les jeunes qui ne sont pas domiciliés à proximité²⁶ d'écoles dont les filières d'enseignement correspondent à l'orientation recherchée.

Leur chance d'être admis dans l'école de leur choix est alors réduite par rapport aux autres jeunes.

C'est également le cas dans les communes à taux de capacité d'accueil négatif - c'est-à-dire où les places sont insuffisantes - et cela même si la couverture de leur territoire est adéquate en termes de proximité domiciles-écoles et que l'offre rencontre adéquatement les besoins en termes de réseaux, de filières et de langues.

En effet, vu le manque de places, des demandes de parents ayant opté pour l'école la plus rapprochée du domicile ne pourront être retenues. La deuxième préférence sera alors prise en compte. Toutefois, l'indice composite - qui sert à établir le classement des demandes – associé à la deuxième préférence, est inférieur à celui de la première, comme prévu dans le décret.

Pour éviter une telle situation, une stratégie est mise en œuvre par certains parents consiste à définir comme premier choix une école où les demandes ne devraient pas être surnuméraires, et ainsi tenter de maîtriser le processus de détermination de l'école que pourra fréquenter leur enfant. Or, ces écoles pour les jeunes habitant les communes déficitaires se trouvent généralement éloignées de leur domicile. Ainsi, en adoptant cette stratégie, les parents gagnent des points pour ce qui est de l'indice composite au niveau du critère de préférence mais en perdent pour ce qui est du critère de proximité.

Par conséquent, dans les communes déficitaires, lors de l'inscription en 1ère année du secondaire francophone, que l'on opte pour une école à proximité mais confrontée à des

²⁵ A ne pas confondre avec les implantations qui sont plus nombreuses que les établissements.

²⁶ L'indice composite, qui vise à départager les demandes lorsque celles-ci excèdent l'offre de places, est relevé lorsqu'il n'y a pas dans la commune sur laquelle se trouve l'école primaire qui a été fréquentée par l'enfant d'établissement secondaire de type confessionnel et non confessionnel, ou lorsqu'il n'y a aucun établissement. Par le relèvement de l'indice, la probabilité d'être inscrit dans l'école de la 1^{ère} préférence est accrue.

demandes surnuméraires ou pour une école qui n'est pas déficitaire mais plus éloignée, le résultat risque d'être aléatoire.

Le décret Inscription a donc amplifié l'enjeu - en termes d'équité - d'un rééquilibrage territorial sur les plans de la proximité et de la couverture spatiale des besoins.

L'augmentation du nombre de places dans les **implantations facilement accessibles par transport public** et pour lesquelles les demandes sont actuellement surnuméraires, peut constituer une réponse alternative ou complémentaire à cette problématique.

En effet, en plus de la création de places dans les communes déficitaires, l'augmentation du nombre de places dans de telles implantations pourrait améliorer les chances des élèves - domiciliés dans ces communes - de trouver une place dans l'école de leur choix.

Ainsi, les situations de demande excédentaire, les déficits actuels dans certaines communes et l'accessibilité en transport public – en plus des disponibilités immobilières - constituent autant d'éléments à prendre en compte lors des décisions en matière de localisation des nouvelles places à créer.

Projections à l'horizon 2020

L'IBSA a réalisé des projections²⁷ du nombre de jeunes bruxellois en âge de fréquenter une école secondaire aux horizons 2015 et 2020. L'augmentation devrait être de:

- 4 700 élèves de 2010 à 2015, soit 5,2 % durant ces 5 années ;
- 7 807 élèves de 2015 à 2020, soit 8,5 % sur ces cinq années, plus fortement donc que durant la période précédente ;
- soit un total de **12 500** élèves supplémentaires durant la période **2010-2020**.

Pour l'année 2009-2010, toutes les places en Région bruxelloise étaient occupées. Ainsi, à partir de cette année, toutes choses étant égales par ailleurs, l'accroissement d'une unité de la population en âge de fréquenter le secondaire implique donc théoriquement la nécessité de créer une nouvelle place, pour ne pas voir s'accroître le nombre moyen d'élèves par classe. Ainsi, 12 500 nouvelles places devront être créées en Région bruxelloise si les projections se vérifient.

1. Projections par commune

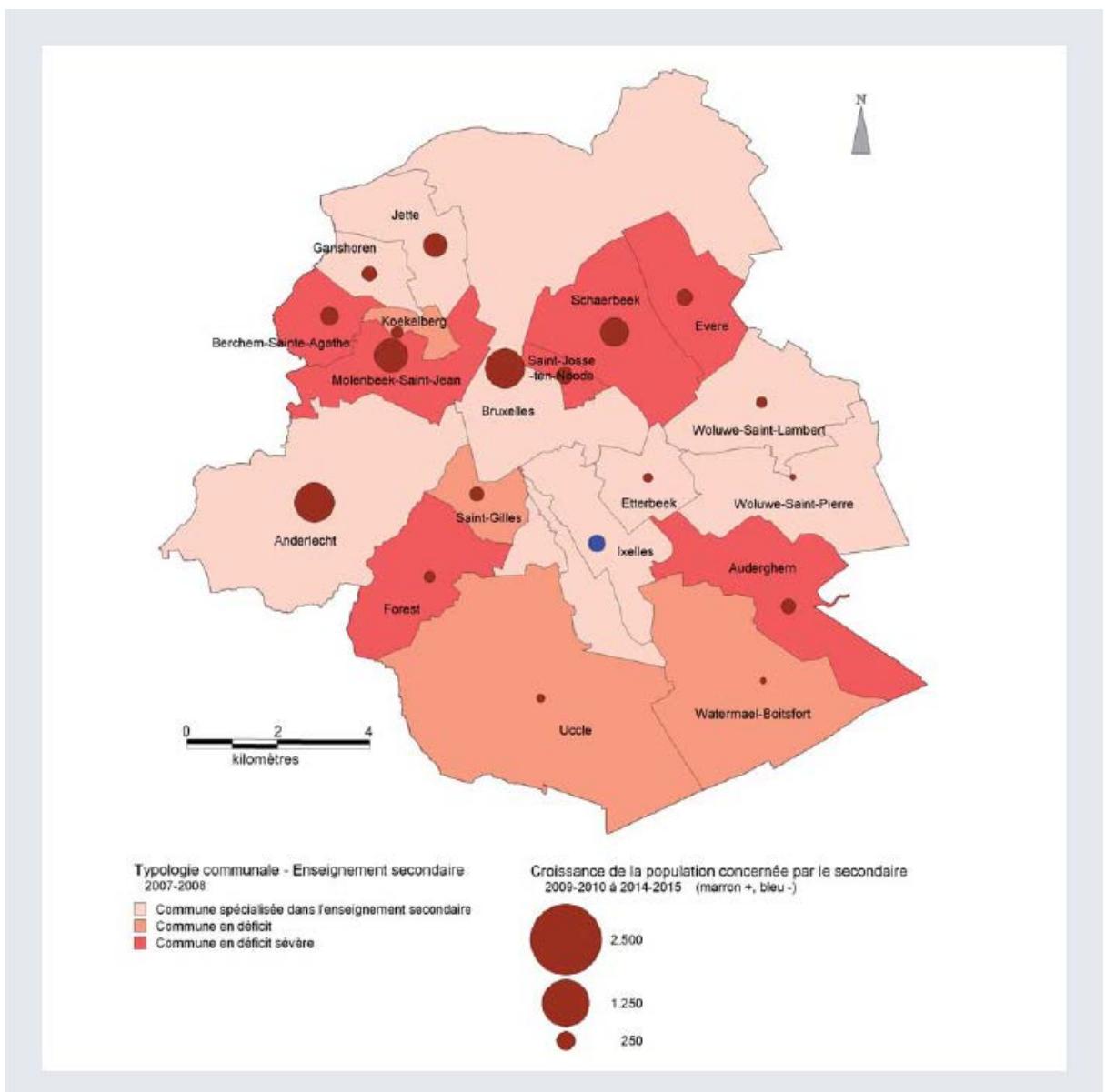
Les cartes ci-dessous illustrent les projections démographiques de l'IBSA à l'échelle des communes de 2010 à 2015 et de 2015 à 2020. La Région apparaît séparée en deux zones selon un axe allant du sud-ouest vers le nord-est, avec:

- une zone orientée vers le nord-ouest devant connaître un accroissement important de la population en âge de secondaire :
 - où environ trois élèves supplémentaires sur quatre pour l'ensemble de la Région devraient être domiciliés ;
 - avec des valeurs élevées, pour la période 2010-2020, pour Bruxelles-Ville (2 230), Anderlecht (2004), Molenbeek-Saint-Jean (1 613), Schaerbeek (1 404) et Jette (835) ;
- une zone orientée vers le sud-est où la pression démographique devrait être bien moins importante. Une légère diminution de la population scolaire est même prévue à Ixelles.

La carte **S3** cumule les projections démographiques de l'IBSA pour l'ensemble de la période 2010-2020.

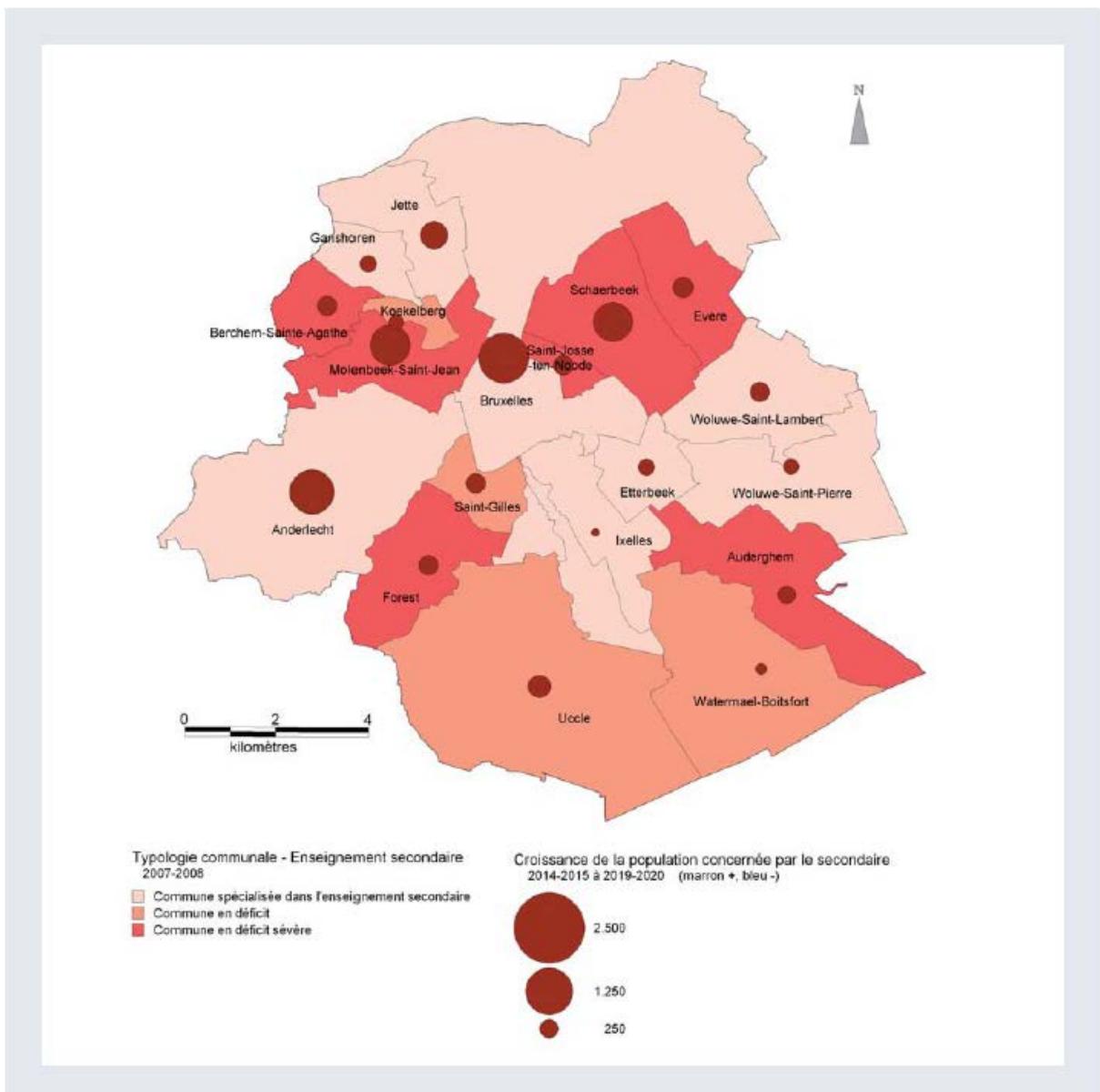
²⁷ IBSA, op.cit., p.27 et 28.

Evolution absolue de la population concernée par le secondaire entre 2009-2010 et 2014-2015
IBSA²⁸



²⁸ IBSA, op. cit., p. 28.

Evolution absolue de la population concernée par le secondaire entre 2014-2015 et 2019-2020
IBSA²⁹



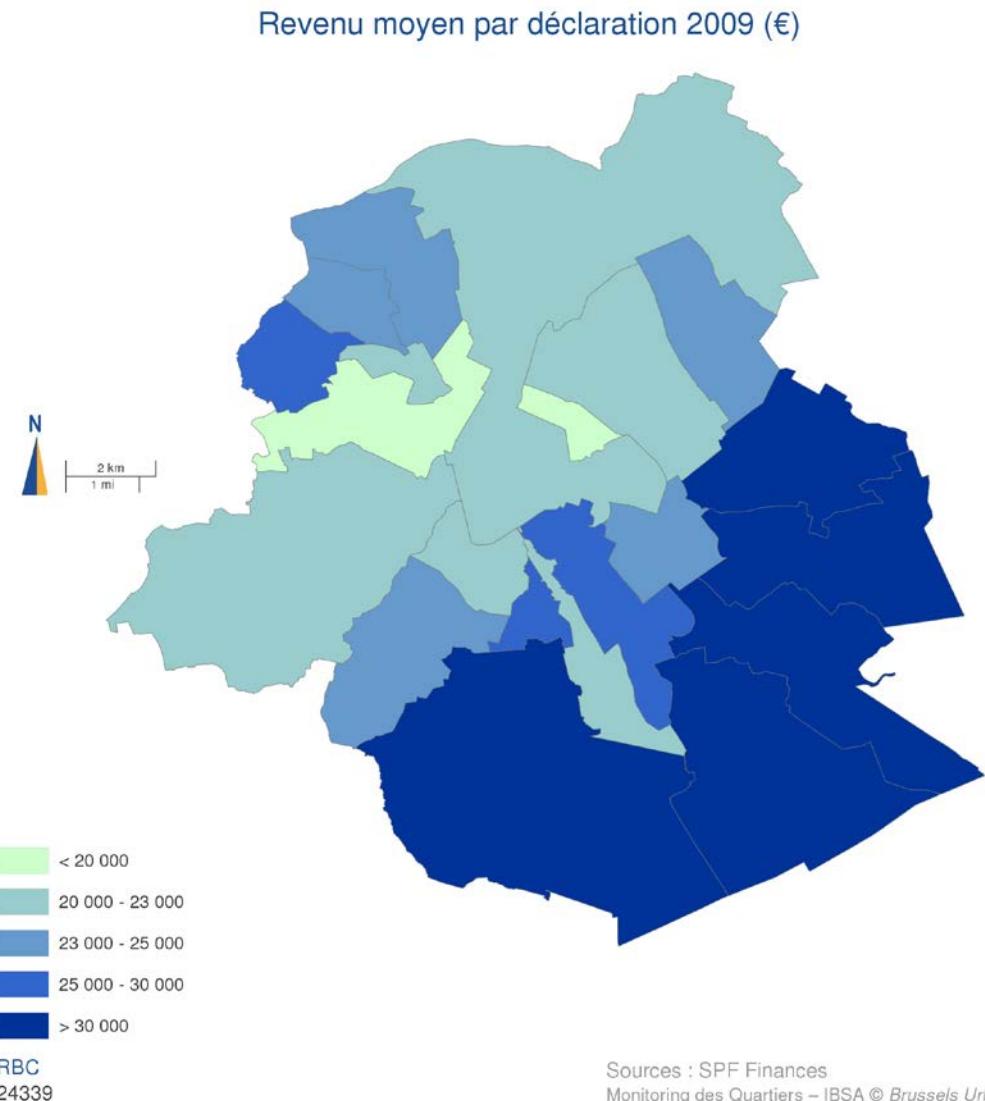
²⁹ IBSA, op. cit., p. 29.

Le tableau suivant fournit les valeurs de l'accroissement prévu pour l'ensemble de la période 2010-2020.

Commune de résidence	Accroissement de la population concernée par le secondaire sur la période 2009-2010 à 2019-2020
Anderlecht	2 004
Auderghem	373
Berchem-Ste-Agathe	498
Bruxelles	2 230
Etterbeek	284
Evere	449
Forest	367
Ganshoren	369
Ixelles	-138
Jette	835
Koekelberg	269
Molenbeek-St-Jean	1 613
Saint-Gilles	401
Saint-Josse-ten-Noode	470
Schaerbeek	1 404
Uccle	391
Watermael-Boitsfort	132
Woluwe-St-Lambert	347
Woluwe-St-Pierre	212
Région de Bruxelles-Capitale	12 510

Source : IBSA

En comparant ces cartes avec celle du revenu moyen par déclaration³⁰ en 2009, on constate que les accroissements de la population scolaire dans les communes aisées devraient être parmi les moins élevés de la Région.



La croissance sera donc la plus importante dans les communes à l'ouest et au nord de la Région, et à Bruxelles-Ville.

A la faible capacité d'accueil relative en 2010, viendra s'ajouter pour certaines communes un accroissement important de leur population en âge de secondaire. Ces communes sont donc confrontées aux plus grands défis en termes de places scolaires à créer.

³⁰ Revenus nets imposables.

1. Approche par la somme du déficit en 2010 et de l'accroissement prévu

La nécessité de créer de nouvelles places ne découle pas des déséquilibres territoriaux calculés pour 2010. Comme expliqué précédemment, à l'échelle régionale, le nombre de places est supérieur au nombre de jeunes en âge de fréquenter le secondaire. Par conséquent, et théoriquement, s'il s'agissait uniquement de remédier aux déséquilibres territoriaux actuels, il faudrait transférer des places de communes excédentaires vers des communes déficitaires. Autrement, la création de places dans des communes déficitaires pourrait se traduire par des places inoccupées dans d'autres communes.

La création de nouvelles places vise en premier lieu à absorber l'augmentation projetée jusqu'en 2020 de la population en âge de secondaire. Cet essor démographique constitue cependant une opportunité pour atténuer les déséquilibres en ciblant ces créations sur les communes déficitaires, plutôt que sur l'ensemble des communes pour lesquels un accroissement est prévu, certaines d'entre elles étant excédentaires.

L'approche de l'IBSA va dans ce sens. Ses calculs pour la répartition des places prennent en compte à la fois le déficit en 2009-2010 et l'accroissement durant la période 2010-2015, ces deux valeurs étant cumulées dans le tableau ci-dessous au niveau de la colonne "Ecart ...".

Les communes déficitaires en 2010 sont privilégiées dans ce mode de répartition, qui vise à diminuer à l'échelle régionale les déséquilibres territoriaux en termes de couverture spatiale des besoins, tout en créant suffisamment de places pour répondre au défi démographique.

SECONDAIRE	Nombre de places en 2009-2010 (projection)	Écart entre la population scolaire 2014-2015 habitant chaque commune et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015
Anderlecht	10862	-2299	o
Auderghem	2113	253	o
Berchem-Ste-Agathe	491	1446	Cf. tab. 6
Bruxelles	19318	-7497	o
Etterbeek	7201	-4678	o
Evere	1356	1453	Cf. tab. 6
Forest	1943	1491	Cf. tab. 6
Ganshoren	2158	-542	o
Ixelles	6806	-3452	o
Jette	3921	-322	o
Koekelberg	1274	102	Cf. tab. 6
Molenbeek-St-Jean	2758	4902	Cf. tab. 6
Saint-Gilles	3222	-388	o
Saint-Josse-ten-Noode	1426	836	Cf. tab. 6
Schaerbeek	7730	1387	Cf. tab. 6
Uccle	6284	-780	o
Watermael-Boitsfort	1869	5	o
Woluwe-St-Lambert	3858	-560	o
Woluwe-St-Pierre	5091	-2194	o
Région de Bruxelles-Capitale	89678	-10836	

Nombre de places à créer dans le secondaire d'ici 2015. IBSA³¹

³¹ IBSA, op. cit., p. 34

Les 4 700 places à créer durant cette période ont ensuite été réparties entre zones de communes déficitaires contigües, au prorata de leur déficit cumulé à l'horizon 2015.

SECONDAIRE	Nombre de places en 2009-2010 (projection)	Écart entre la population scolaire 2014-2015 et le nombre de places disponibles en 2009-2010	Nombre de places à créer d'ici 2014-2015	Nombre d'écoles à ouvrir d'ici 2014-2015	Nombre de places en 2014-2015
Evere Saint-Josse-ten-Noode Schaerbeek	10512	3675	1500	2	12012
Berchem-Ste-Agathe Koekelberg Molenbeek-St-Jean	4522	6450	2600	3	7122
Forest	3858	-560	600	1	4458
Région de Bruxelles-Capitale	89678	-10836	4700	6	94378

Nombre d'écoles à créer dans le secondaire d'ici 2015. IBSA³²

Donc, 6 écoles d'environ 780 places chacune devraient être créées dans les prochaines années uniquement pour faire face à l'accroissement de la population du secondaire d'ici 2015. Or, la croissance démographique devrait s'intensifier entre 2015 et 2020, avec 7 800 élèves supplémentaires à l'horizon 2020, ce qui donne selon le même ratio place/école, 10 écoles supplémentaires à créer, soit un total de 16 écoles.

Si l'on se réfère maintenant au ratio moyen des écoles secondaires pour l'enseignement ordinaire en Région bruxelloise, il s'agit de créer l'équivalent de **27 écoles secondaire** en nombre de places³³ d'ici 2020.

Si l'on se réfère au ratio moyen des écoles secondaires de l'enseignement ordinaire en Région bruxelloise, soit 468 places par école, il s'agit de créer l'équivalent de 27 écoles secondaires en nombre de places d'ici 2020.

³² IBSA, op. cit., p. 35.

³³ Une approche par classes à créer, comme celle que nous avons adoptée pour les secteurs maternel et primaire, plutôt que par école, permet la prise en compte de projets d'extension d'écoles existantes. Toutefois, au secondaire, la taille des classes peut varier fortement selon les formes et les cycles d'enseignement ainsi que les types de cours.

2. Autres critères à prendre en compte pour la répartition des places

Cette approche par le déficit cumulé (déficit 2010 plus accroissement 2010-2020) peut faire oublier la réalité suivante : une commune spécialisée dans l'enseignement, en mesure théoriquement d'absorber un accroissement de sa population scolaire dans les prochaines années, peut néanmoins déjà être confrontée à une tension entre l'offre et la demande, qui pourrait donc s'accentuer.

Nous pensons tout particulièrement à la ville de Bruxelles qui dispose d'une capacité d'accueil relative élevée, soit 1,76 place par jeune en 2009-2010. Néanmoins, plusieurs écoles situées dans le Pentagone ou près de celui-ci sont confrontées à une forte demande du fait de zones d'influence parmi les plus étendues de la Région (taux de provenance de 19 %), vu la position centrale de la ville et la réputation de ces écoles.

C'est à la ville de Bruxelles également que l'accroissement en valeur absolue de la population en âge de fréquenter le secondaire d'ici 2020 (2 230 élèves supplémentaires) devrait être le plus élevé en Région bruxelloise.

Cette forte demande peut avoir comme effet de restreindre l'accès à ces écoles, pour les jeunes domiciliés sur le territoire de la ville.

A cet égard, le décret Inscription accorde une priorité à ces jeunes, mesure spécifique réservée à la ville de Bruxelles. Le décret a ainsi permis de réduire la pression de la demande. Cependant, ces mesures ne s'appliquent que pour la 1ère année du secondaire.

La pression peut donc être plus forte au niveau des demandes d'inscription dans une commune excédentaire que dans une commune déficiente. Ce qui plaide pour une prise en compte non seulement des déficits cumulés mais également des zones d'influence et des tensions entre l'offre et la demande.

D'ailleurs, toujours concernant la ville de Bruxelles, la demande non satisfaite vis-à-vis de ses écoles se répercute sur d'autres communes. Ainsi, la création de places à Bruxelles peut contribuer à réduire non seulement les tensions entre l'offre et la demande que la ville connaît mais également à améliorer la situation dans d'autres communes déficitaires. Qui plus est, ses écoles sont facilement accessibles par les transports publics.

D'autres critères peuvent également être pris en compte, notamment celui de la couverture spatiale. Comme on peut le constater sur la carte des implantations secondaires, de vastes zones ne disposent pas d'écoles. Même si elles se situent dans des communes dont l'excédent en 2010 de places permettra l'absorption de l'accroissement, qui s'annonce d'ailleurs faible, les enjeux de l'équité et de la mobilité douce peuvent constituer des arguments en faveur de la construction d'écoles. Nous pensons particulièrement au sud de la commune d'Uccle et au nord de Woluwe-Saint-Lambert.

3. Hypothèse de diminution du solde de places occupées par des non Bruxellois

Comme expliqué précédemment, de 2007-2008 à 2009-2010, la capacité d'accueil relative de la Région bruxelloise a diminué de 1,21 à 1,19, la population en âge de fréquenter le secondaire s'étant accrue alors que le nombre de places disponibles a stagné. Cette diminution de la capacité d'accueil relative se poursuivra aussi longtemps que la création de places se fera à un rythme inférieur à l'accroissement de cette population.

Une augmentation moins rapide du nombre de places que celle de la population scolaire générera un déficit, non plus simplement à l'échelle de communes mais - fait nouveau - à l'échelle de Région. Une partie du déficit serait alors probablement résorbée par une diminution du solde³⁴ de places occupées par des jeunes des autres régions.

Cette hypothèse à vérifier s'appuie sur le raisonnement suivant. Le boom démographique se fait sentir dans un premier temps au niveau de l'accueil de la petite enfance. Après avoir touché les niveaux maternel et primaire, il atteint la 1^{ère} année secondaire qui voit s'accroître progressivement le nombre de demandes surnuméraires à l'échelle régionale. Or, côté francophone (qui concerne 85 % des élèves du secondaire), le décret Inscription intervient pour départager ces demandes surnuméraires.

Le critère de proximité entre lieu de domicile et lieu de scolarisation joue un rôle déterminant dans ce départage. Comme les jeunes des autres régions habitent généralement plus loin des écoles secondaires de la Région bruxelloise que ceux qui y sont domiciliés, ils voient se réduire progressivement leur chance d'être admis dans l'école de leur première préférence au fur et à mesure que le déficit se creuse.

Face à la pénurie de places, les écoles n'ont pas d'autre solution que d'augmenter le nombre d'élèves par classe si ce n'est que de manière temporaire.

Chances réduites au niveau de la première préférence et classes plus nombreuses diminuent l'intérêt pour les parents domiciliés hors de la Région de déposer une demande d'inscription dans une école bruxelloise. Ils envisagent alors plus favorablement une inscription dans des écoles de leur propre région, qui ne sont pas confrontées à cette problématique, sachant qu'ils pourront mieux maîtriser le processus de détermination de l'école que pourra fréquenter leur enfant. Ainsi, une partie du déficit qui pourrait résulter de l'accroissement démographique, serait alors résorbé.

³⁴ Le nombre de places occupées par des jeunes des autres régions était de 19 485 en 2009-2010, soit 22 % du total de places dans les écoles secondaires de la Région bruxelloise.

Synthèse des résultats de l'étude

Pour rappel, l'étude porte sur la situation en 2010.

89 000 élèves fréquentent une école secondaire de l'enseignement ordinaire et spécialisé, officiel ou libre, située en Région de Bruxelles-Capitale ; soit 85 % dans l'enseignement francophone et 15 % dans l'enseignement néerlandophone.

Près de **75 000** jeunes sont domiciliés en Région bruxelloise et en âge de fréquenter le secondaire.

Plus de **69 000** fréquentant une école secondaire en Région bruxelloise, y sont domiciliés, soit 78 % des jeunes qui y sont inscrits. 22 % sont originaires des régions voisines (principalement de Flandre, pour 19%).

Concernant les implantations, on en dénombre 224, dont 77 % sont francophones et 23 % néerlandophones. En moyenne, une implantation dispose de 397 places (enseignement en alternance et spécialisé compris).

La taille moyenne de l'implantation d'enseignement ordinaire de plein exercice est de 468 places ; côté francophone : 520 places ; côté néerlandophone : 297.

Concernant la capacité d'accueil relative (CAR ou nombre de places par enfant de la commune en âge de fréquenter le secondaire) : la valeur de cet indicateur à l'échelle régionale a diminué de 2007-2008 à 2009-2010, passant de 1,21 à 1,19.

Les disparités entre communes bruxelloises sont importantes, la valeur la plus faible étant de 0,22 (Ganshoren), et la plus forte, 2,82 (Etterbeek), commune spécialisée dans l'enseignement secondaire.

Les communes qui ne disposent pas d'une place pour chaque jeune en âge du secondaire domicilié sur leur territoire, peuvent être regroupées de la manière suivante :

- Saint-Josse-ten-Noode, Schaerbeek et Evere ;
- Berchem-Sainte-Agathe et Molenbeek-Saint-Jean ;
- Forest et Saint-Gilles.

Au total, il manque 10 383 places dans les communes déficitaires. Cependant, à l'échelle de la Région bruxelloise, celles-ci sont largement compensées par les places excédentaires dans les autres communes, ce qui lui permet d'accueillir des jeunes des régions voisines.

Concernant le taux de capacité d'accueil, le taux de fréquentation communale et le taux de provenance communale, on observe une corrélation positive entre les deux premiers taux : plus la capacité d'accueil des écoles d'une commune est relativement grande, plus élevée généralement est la part des jeunes de la commune qui y étudie.

Certaines communes connaissent toutefois un taux de fréquentation qui s'écarte sensiblement - vers des valeurs plus élevées - de celui des communes partageant un taux de capacité d'accueil similaire. Il s'agit d'Uccle (58 %), Anderlecht (60 %) et Schaerbeek (43 %).

La corrélation du taux de capacité d'accueil avec celui de la provenance communale est plus faible, mais bien existante : l'aire d'influence des écoles a tendance à diminuer (autrement dit, le taux de provenance a tendance à augmenter) lorsque la capacité d'accueil diminue également.

Le taux régional de fréquentation communale est de 35 % ; et le taux régional de provenance locale moyen est de 28 %. La mobilité scolaire en termes de déplacements est élevée chez les élèves du secondaire en Région bruxelloise. Ainsi :

- près de deux élèves sur trois fréquentent une école secondaire située dans une commune autre que celle où ils sont domiciliés ;
- dans une école secondaire, près de trois élèves sur quatre en moyenne proviennent d'une autre commune que celle où elle est implantée.

Toutefois, la proximité demeure un critère important lors du choix de l'école. La zone de proximité est simplement élargie aux communes voisines comme le démontre un examen plus approfondi des données sur la provenance, à l'échelle des quartiers.

Concernant les **prévisions démographiques et le nombre de places à créer**, l'augmentation du nombre de jeunes bruxellois en âge de fréquenter le secondaire devrait être, selon l'IBSA, de:

- 4 700 unités de 2010 à 2015, soit 5,2 % durant ces 5 années ;
- 7 807 unités de 2015 à 2020, soit 8,5 % sur ces cinq années, plus fortement donc que durant la période précédente ;
- un total donc de 12 500 élèves supplémentaires durant la période 2010-2020, et autant de places à créer.

Selon ces prévisions, la Région apparaît séparée en deux zones selon un axe orienté vers l'est, avec:

- une zone orientée vers le nord-ouest devant connaître un accroissement important de la population en âge de secondaire :
 - où environ trois élèves supplémentaires sur quatre pour l'ensemble de la Région devraient être domiciliés ;
 - avec des valeurs élevées, pour la période 2010-2020, pour Bruxelles-Ville (2 230), Anderlecht (2004), Molenbeek-Saint-Jean (1 613), Schaerbeek (1 404) et Jette (835) ;
- une zone orientée vers le sud-est où la pression démographique devrait être bien moins importante ; une légère diminution de la population scolaire est même prévue à Ixelles.

Toutes les communes de la catégorie des revenus moyens les plus élevés (> 30 000 €) se trouvent dans la seconde zone. Ainsi, les accroissements de la population scolaire dans les communes aisées devraient être parmi les moins élevés de la Région.

Concernant la répartition entre les communes des places à créer d'ici 2015 : les calculs de l'IBSA pour la répartition des places prennent en compte à la fois le déficit en 2010 et l'accroissement 2010-2015, ces deux valeurs étant cumulées. La répartition des places

privilégie les communes déficitaires. Ce mode de répartition vise à diminuer les déséquilibres territoriaux, tout en créant suffisamment de places pour répondre au défi démographique.

Les zones prioritaires d'intervention pour la période 2010-2015, qui découlent de cette approche, se situent dans les zones suivantes :

- Molenbeek-Saint-Jean, Berchem-Sainte-Agathe, Koekelberg, avec 2 600 places à créer ;
- Schaerbeek, Evere, Saint-Josse-Ten-Noode, avec 1 500 places à créer ;
- Forest, avec 600 places à créer.

Conclusions

Les objectifs de l'étude consistaient à évaluer l'adéquation entre l'offre et les besoins en places scolaires, et à identifier les déséquilibres territoriaux existants et ceux qui pourraient résulter de l'essor démographique, à l'horizon 2020.

Comme nous l'avons vu, la création de nouvelles places scolaires durant les prochaines années constitue en fait une opportunité pour la réduction des déséquilibres territoriaux existants et, par conséquent, pour l'amélioration de la couverture spatiale des besoins.

Les faibles valeurs des indicateurs de la fréquentation et de la provenance communales peuvent nous amener à conclure que le critère de proximité n'est pas déterminant dans le choix de l'école secondaire, contrairement à ce qui se passe pour les niveaux scolaires inférieurs.

Certes, les jeunes sont beaucoup plus autonomes et les exigences des parents, plus grandes compte tenu de l'impact que peut avoir sur la réussite des études supérieures, l'école secondaire qu'a fréquenté leur enfant.

Toutefois, en examinant les données à l'échelle des quartiers, cette fois-ci, une logique de proximité est tout à fait perceptible, la zone de référence des parents étant simplement élargie par rapport au primaire.

Ainsi, l'objectif d'une couverture spatiale complète des besoins conserve toute sa pertinence dans une optique d'équité et de développement durable (mobilité douce).

Qui plus est, le décret Inscription accroît l'importance accordée à la proximité, même si sa portée est limitée comme il ne concerne que le premier cycle du secondaire,. Mais ce faisant, il place dans une position désavantageuse les jeunes qui habitent des communes dont le taux de capacité d'accueil est faible ; ou qui ne sont pas domiciliés à proximité d'écoles dont les filières correspondent à l'orientation recherchée. Le décret renforce donc l'enjeu d'une couverture spatiale équitable.

En plus de la création de places dans les communes déficitaires, l'augmentation du nombre de places dans les implantations facilement accessibles par transports publics - d'ailleurs majoritairement empruntés par les jeunes - pourrait également être envisagée, lorsque les opportunités existent.

Maintenir le taux de capacité d'accueil dans certaines communes excédentaires durant l'essor démographique en créant des places dans les écoles facilement accessibles et qui disposent d'une bonne réputation, permettrait d'atténuer la pression sur les communes déficitaires confrontées à un essor important et d'accroître les chances des jeunes de ces communes d'une inscription dans ces établissements. Ce qui va d'ailleurs dans le même sens qu'un des objectifs du décret qui est de faciliter la mobilité sociale.

D'ailleurs, après avoir réparti les 4 700 places pour l'horizon 2015 entre sept communes déficitaires, l'IBSA conclut son étude en expliquant - à juste titre il nous semble - que "l'ampleur de l'effort à fournir est telle que l'ouverture d'écoles doit être encouragée sur tout le territoire." Même si certaines opportunités ne contribueraient pas à diminuer les déséquilibres territoriaux.

Le défi est impressionnant : en plus des 9 500 places pour le maternel et 20 000 places pour le primaire selon nos calculs, 12 500 places devraient être créées dans le secondaire entre 2010 et 2020 si les prévisions démographiques se vérifient, soit un total de 42 000 élèves qui devraient venir grossir les rangs des écoles publiques bruxelloises.

Si l'on se réfère au ratio moyen des écoles secondaires de l'enseignement ordinaire en Région bruxelloise, soit 468 places par école, il s'agit de créer l'équivalent de 27 écoles secondaires en nombre de places d'ici 2020.

Une première conséquence d'une augmentation moins rapide du nombre de places que celle de la population scolaire pourrait être une diminution du solde de places occupées par des jeunes des autres régions, le critère de proximité du décret Inscription défavorisant cette population.

Les données récoltées dans le cadre de la mission confiée à l'ADT recèlent une mine d'informations qui mériteraient d'être exploitées plus encore. En outre, et à titre d'exemple, des "zooms" permettraient d'analyser dans le détail, au besoin, la provenance des élèves scolarisés dans une école spécifique ; ou la fréquentation précise des élèves domiciliés dans telle commune.

Ces analyses quantitatives devraient idéalement être complétées d'enquêtes qualitatives de terrain ou "surveys" afin de mieux cerner les motivations et les critères pris en compte par les parents au moment d'inscrire leur enfant dans une école secondaire ; et d'évaluer le degré de satisfaction par rapport à l'offre scolaire en fonction des dimensions culturelles, urbanistiques, sociales et économiques dans lesquelles ceux-ci évoluent.

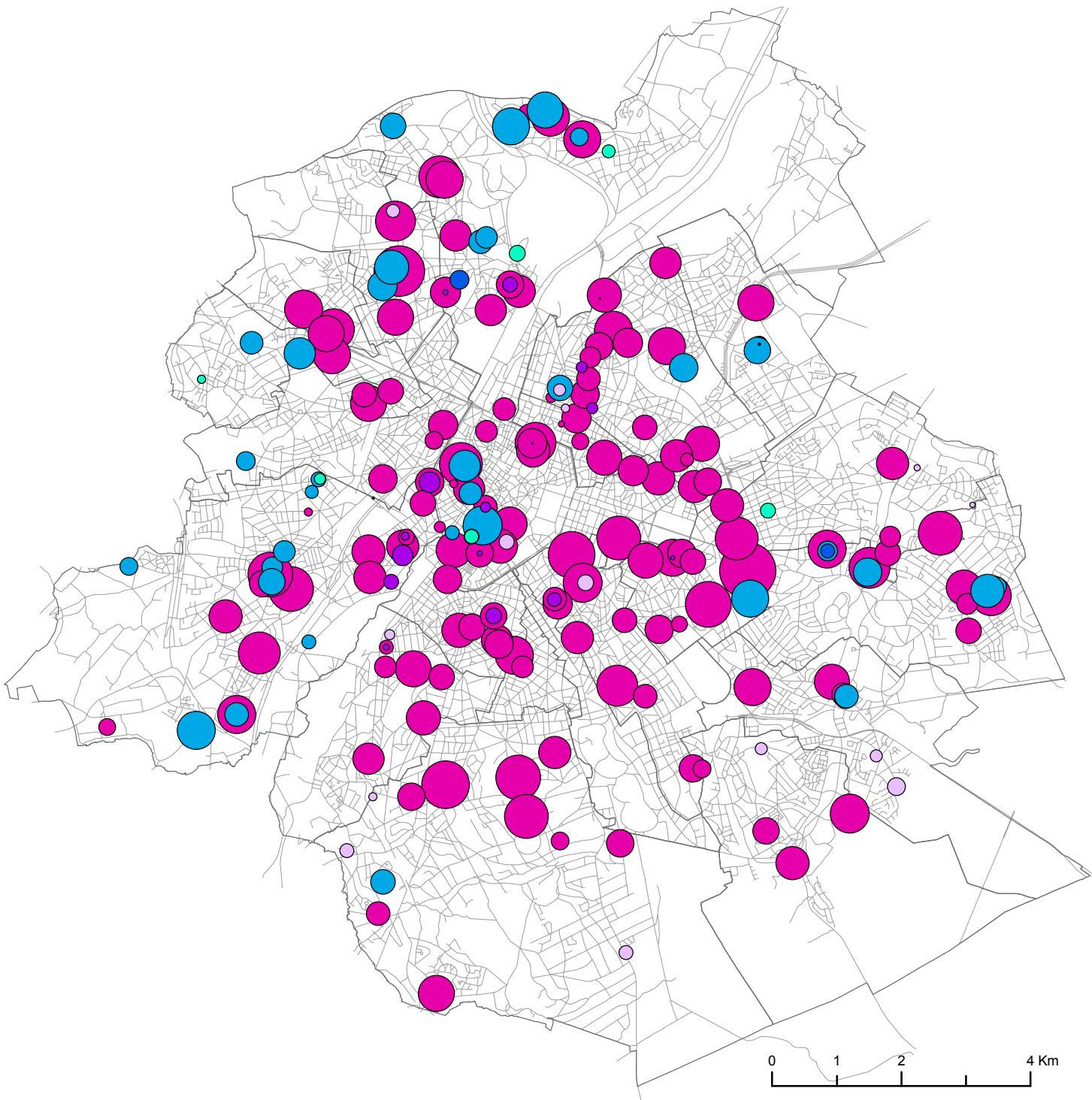
Ces recherches devraient également être déclinées selon la langue d'enseignement et les filières existantes.

On le voit bien, la question est complexe et la réflexion doit être poursuivie si l'on souhaite renforcer la capacité des autorités régionales à contribuer à une meilleure adéquation entre l'offre et les besoins en matière scolaire. Et cela, dans l'objectif plus vaste d'une ville équitable et durable où il fait bon vivre.

Annexe A : Cartographie

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

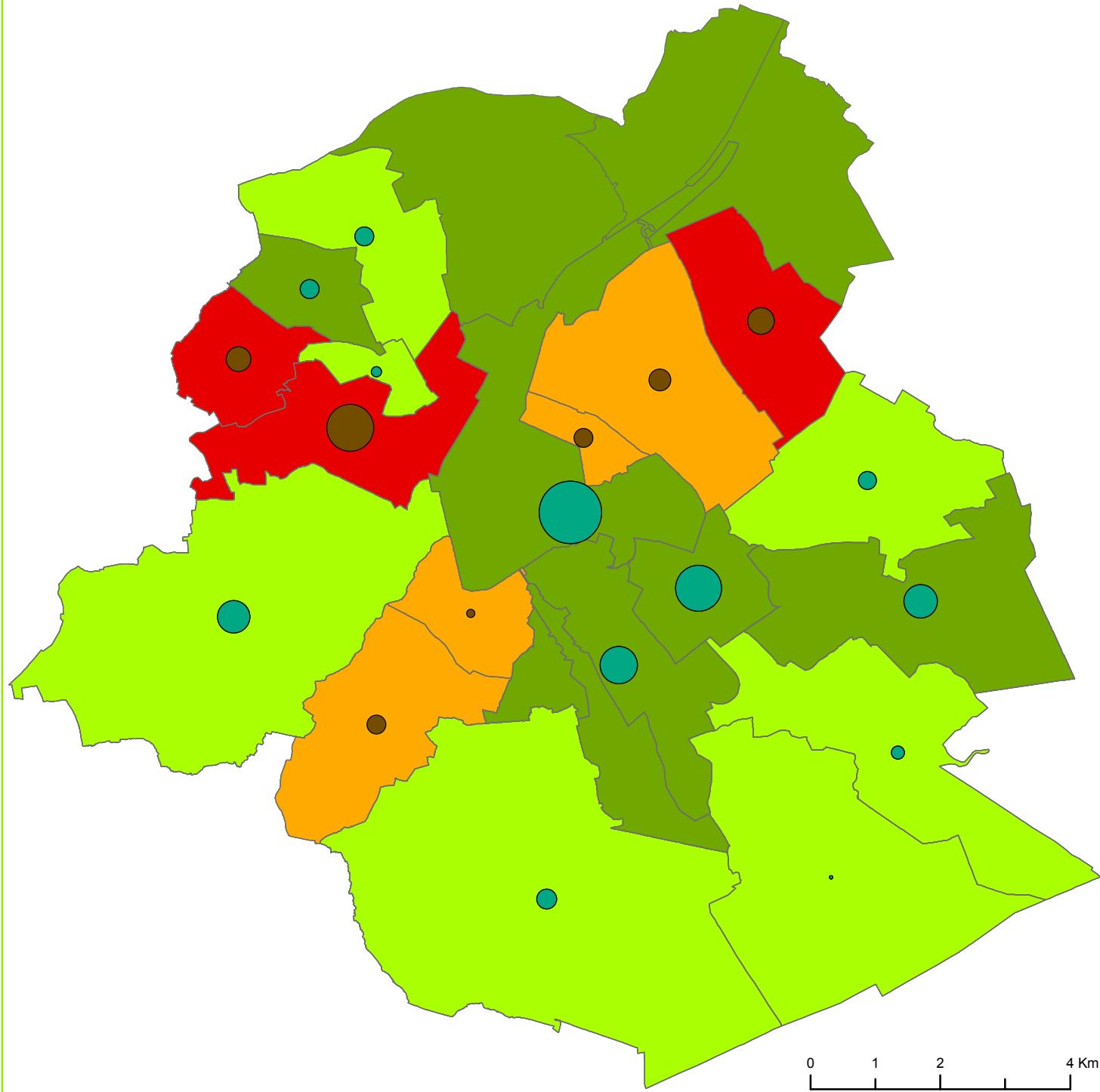
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - 7 UHYS1 Nombre d'élèves par école Année scolaire 2009-2010



Sources : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - 7 URHYS2
Capacité d'accueil relative et déficit
par commune
Année scolaire 2009-2010



Rapport, dans la commune, entre le nombre de places dans l'enseignement secondaire et le nombre d'enfants en âge de fréquenter le secondaire

- < 0.5
- 0.5 - 1.0
- 1.0 - 1.5
- > 1.5

Au sein de la commune, différence entre le nombre d'enfants en âge de fréquenter le secondaire et le nombre de places dans l'enseignement secondaire

- Déficit de places
- Surplus de places



 Limites communales

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs
en Vorming + calculs ADT

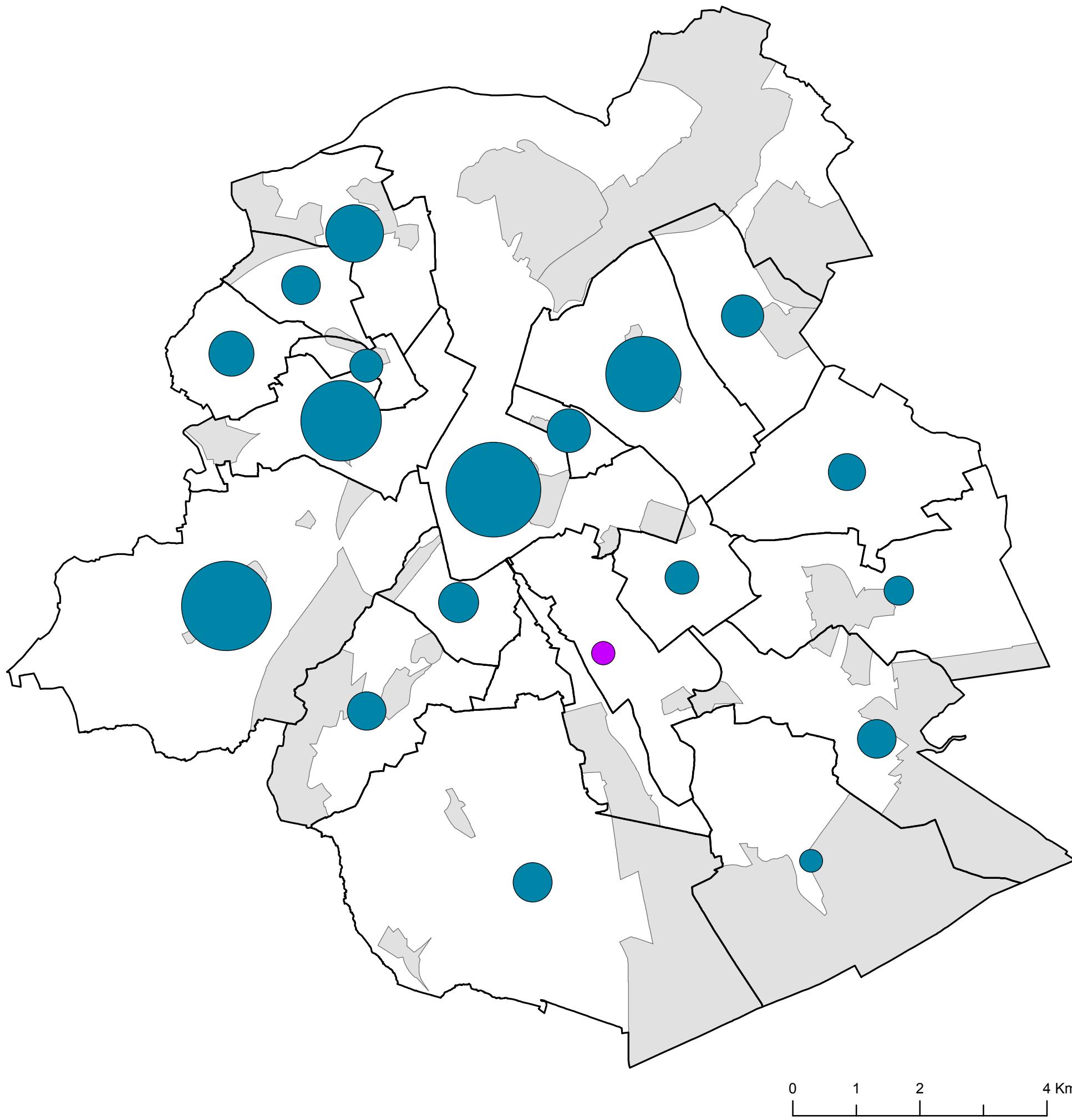


ADT
ATO.

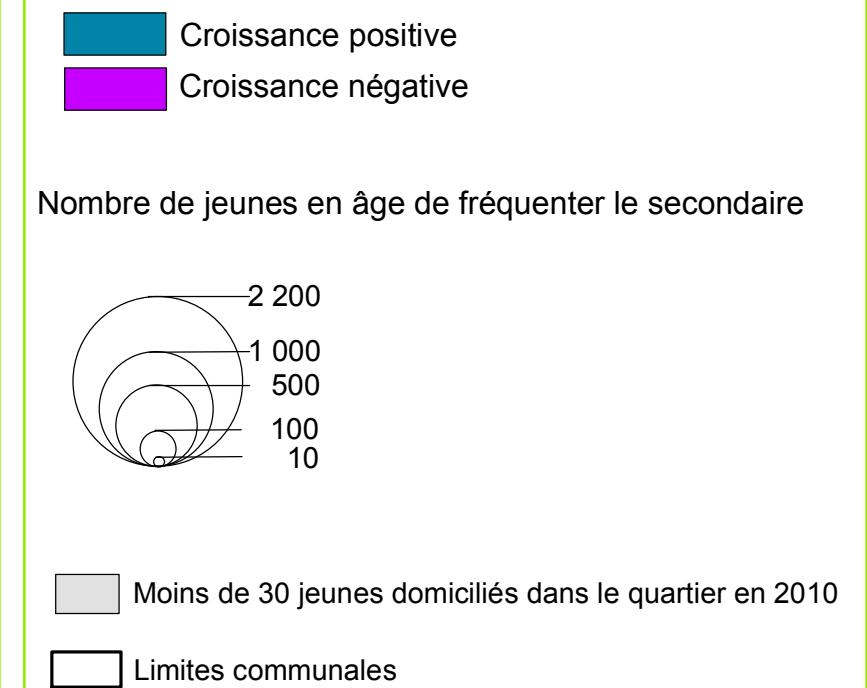


BRAT

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION



ENSEIGNEMENT SECONDAIRE - 7 UHYS3
Evolution, par commune, de la population
en âge de fréquenter le secondaire
2010 - 2020



Sources :
projection population : IBSA



**Inventaire des équipements et services à la population
en Région de Bruxelles-Capitale**

**ANALYSE DE L'ADEQUATION ENTRE L'OFFRE ET LES BESOINS
EN PLACES SCOLAIRES DANS L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE**

Annexe B : Provenance et fréquentation locales

Table des matières

Introduction.....	4
Aire d'influence des écoles : niveau secondaire	6
Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau étendu	7
Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau très étendu	10
Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone	13
Aire d'influence et bassins scolaires	14
Conclusions – Aire d'influence.....	17
Fréquentation des élèves du secondaire.....	20
Quartiers dont une part relativement importante des élèves fréquentent une école près de leur domicile	21
Quartiers dont la majorité des élèves fréquentent une école éloignée de leur domicile. 23	23
Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone	24
Conclusions – Fréquentation des élèves	25
Précisions d'ordre méthodologique	27
Cartographie	34

Introduction

Dans le contexte actuel d'essor démographique que connaît la Région de Bruxelles-Capitale, la question du choix du lieu de scolarisation des élèves du secondaire en fonction de leur lieu de domicile et de l'aire d'influence des écoles est cruciale pour planifier au mieux les nouvelles infrastructures scolaires à créer.

La présente étude vise à contribuer à une meilleure compréhension des dynamiques à l'œuvre dans les choix de ces lieux, dynamiques sur lesquels agissent des facteurs culturels, sociaux et économiques. Elle permet d'approfondir la réflexion menée dans le cadre de l'*Analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins en places scolaires dans l'enseignement secondaire* (dont elle constitue une annexe) en apportant des éléments d'explication sur les phénomènes observables de mobilité scolaire entre parties du territoire régional, et cela, à partir des éléments suivants:

- les caractéristiques des quartiers de provenance (lieux de domicile des jeunes scolarisés en Région bruxelloise) ;
- les caractéristiques des quartiers de destination (lieux d'implantation des établissements scolaires publics en Région bruxelloise) ;
- les limitations au niveau de l'offre (langue d'enseignement, type d'enseignement [ordinaire, spécialisé], pédagogie particulière, nombre de places disponibles...).

La provenance - objet de la première partie – indique les lieux où sont domiciliés les jeunes qui fréquentent les écoles secondaires publiques bruxelloises (lieux de domicile). En bref, il s'agit de répondre à la question suivante : d'où viennent-les élèves ? L'étude de la provenance permet d'identifier l'*aire d'influence* des écoles. L'angle d'approche retenu est celui de l'importance de la provenance locale.

La fréquentation – objet de la seconde partie - indique les écoles secondaires publiques où étudient les jeunes domiciliés en Région bruxelloise (lieux de scolarisation). L'angle d'approche retenu est celui de l'importance de la fréquentation locale. L'étude de la fréquentation permet de mieux appréhender les inadéquations éventuelles entre l'offre et la demande à l'échelle locale.

L'approche locale trouve sa pertinence dans la recherche d'une plus grande équité territoriale en termes d'offre ; et dans le développement d'une mobilité plus durable, grâce à la réduction des besoins en déplacements scolaires motorisés, principalement de type automobile.

Toutefois, à la différence des niveaux maternel et primaire, l'approche locale ou de proximité au niveau secondaire doit être :

- élargie pour prendre en compte la concentration des places scolaires dans un nombre moins important d'établissements, vu la taille plus grande de ceux-ci par rapport aux autres niveaux ;
- complétée par une prise en compte des axes de transports publics, vu l'autonomie des jeunes du secondaire leur permettant d'utiliser ces modes de déplacement relativement durables.

La présente étude intègre ce nécessaire élargissement. Elle devrait cependant être complétée, pour ce qui est du deuxième point, d'une analyse plus pointue des relations entre lieux de domicile/scolarisation et axes de transports publics.

Les lieux de scolarisation ont été regroupés par quartier¹, tel que défini dans le Monitoring des quartiers (voir carte en annexe), et cela, sans distinction au niveau de la langue d'enseignement, pour les raisons suivantes :

- un indicateur de la fréquentation locale - soit la proportion des enfants d'un quartier qui fréquentent une école à proximité de leur domicile - implique justement une agrégation de l'offre à l'échelle du quartier ;
- compte tenu du nombre élevé d'implantations du secondaire (224, ordinaires et spécialisés), l'analyse par école (plutôt que par quartier) de la provenance aurait démultiplié le travail, au-delà de ce que permettaient les délais et les budgets prévus pour l'étude ;
- une analyse sur base du critère linguistique - opérant une distinction entre implantations francophones et néerlandophones - n'est pas pertinente en l'absence de données sur les souhaits des parents et élèves quant à la langue d'enseignement.

Ainsi, l'offre de l'ensemble des établissements du secondaire (ordinaire et spécialisé) d'un quartier a été agrégée.

L'étude s'appuie sur une cartographie analytique, dont la plupart des cartes se trouvent à la fin de celle-ci.

Réalisée conjointement par l'ADT et le bureau d'études BRAT, l'étude est complétée d'une note méthodologique.

Personne de contact : Michel Breton

¹ Voir www.monitoringdesquartiersirisnet.be

Aire d'influence des écoles : niveau secondaire

En Région bruxelloise, seuls 26 % des jeunes scolarisés dans les écoles secondaires d'un quartier sont domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe². Inversement, 74 % des jeunes scolarisés dans les écoles d'un quartier sont domiciliés ailleurs en Région bruxelloise ou hors de celle-ci.

En comparaison avec les chiffres obtenus pour le niveau maternel et primaire (respectivement 62 % et 57 % des jeunes scolarisés dans les écoles d'un quartier sont domiciliés dans ce quartier ou dans un quartier limitrophe), on observe donc, assez logiquement, que l'aire d'influence des écoles augmente de manière significative avec le niveau secondaire.

Ces pourcentages constituent ce que nous appelons des taux de provenance locale. Plus ce taux est élevé, plus petite est la zone d'influence. Le taux de provenance associé au quartier A est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{nombre de jeunes inscrits dans les écoles secondaires du quartier A, domiciliés dans le quartier A ou dans un quartier limitrophe}}{\text{nombre de jeunes inscrits dans les écoles secondaires du quartier A}} \times 100$$

En termes d'aire d'influence, nous avons ainsi distingué, pour les besoins de l'étude, sur base du taux de provenance moyen bruxellois :

- les quartiers dont les écoles ont globalement des aires d'influence moins grandes que la moyenne: plus de 26 % des jeunes scolarisés dans les écoles du quartier sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe ; l'aire d'influence est donc qualifiée de **d'étendue**. Dans certains quartiers, le taux de provenance locale peut dépasser les 40 %, quartiers représentés en rouge sur la carte **SA1** ;
- les quartiers dont les écoles ont globalement des aires d'influence plus grandes que la moyenne régionale : moins de 26 % des jeunes fréquentant les écoles du quartier sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe. Ils sont donc domiciliés ailleurs en Région bruxelloise ou hors de la Région bruxelloise ; l'aire d'influence est donc qualifiée de **très étendue**. Dans certains quartiers, le taux de provenance peut être inférieur à 15 %, quartiers représentés en bleu foncé sur la carte.

² Un jeune peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

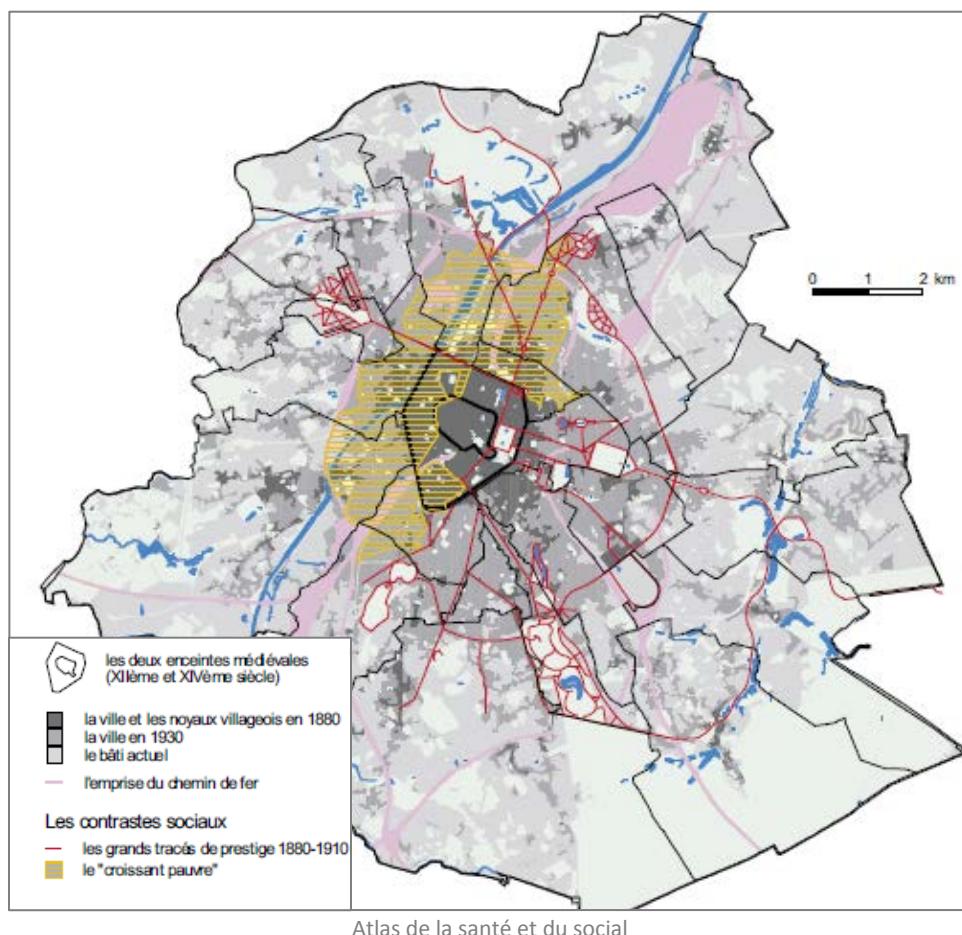
Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau étendu

Ces quartiers ne répondent pas tous à la même logique spatiale et socio-urbanistique. A l'examen de la carte SA1, on peut distinguer différentes zones du territoire régional composées de quartiers dont l'aire d'influence des écoles est locale :

- le croissant pauvre, où dans plusieurs quartiers, plus de 40 % des jeunes scolarisés sont domiciliés près de leur école ; l'aire d'influence est donc très locale ;
- des quartiers de Watermael-Boitsfort, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre ;
- des quartiers situés en seconde couronne, à l'ouest de la Région ;
- quelques quartiers situés au sud de la Région à Uccle et Forest.

1. Croissant pauvre bruxellois

Au niveau secondaire, la plupart des quartiers de scolarisation qui rayonnent de manière étendue se situent dans ce que l'on appelle communément le « croissant pauvre » bruxellois. Dans cette zone, la proportion des jeunes scolarisés dans les écoles du quartier et domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe dépassent souvent 40 %, ce qui est assez élevé pour le niveau secondaire.



Cette partie de la Région bruxelloise concentre des groupes de population confrontés à des problèmes économiques et sociaux, voire culturels, renforcés par leur concentration spatiale. Les gens qui habitent dans ces quartiers n'ont souvent pas choisi d'y habiter mais y

sont généralement contraints du fait de revenus insuffisants pour payer les loyers pratiqués dans le reste de la Région.

Trois paramètres peuvent expliquer le caractère plus local des aires d'influence des écoles secondaires de ces quartiers :

- la réputation des écoles situées dans ces quartiers est souvent étroitement liée à la réputation du quartier lui-même ; les habitants d'autres parties de la Région ont ainsi peu tendance à mettre leur enfants dans des écoles situées dans ces quartiers ;
- l'offre est déficitaire dans la plupart des quartiers de cette zone³ ;
- la concentration dans ces quartiers d'une importante population d'origine immigrée ou de réfugiés qui n'ont souvent pas une connaissance suffisante du territoire bruxellois et de l'offre scolaire pour choisir une école correspondant à leurs attentes et aux besoins de leurs enfants, éventuellement autre que l'école la plus proche.

Au sein du croissant pauvre, certains quartiers se démarquent avec des aires d'influence plus étendues. Il s'agit des quartiers de l'ouest du Pentagone, du quartier Porte de Hal et du quartier Brabant (voir la carte des quartiers du Monitoring en annexe). Les caractéristiques suivantes de l'offre scolaire dans ces quartiers expliquent leurs aires plus larges :

- Ouest du Pentagone : la situation des écoles du Pentagone est très certainement liée à la position centrale du Pentagone, à sa bonne accessibilité et à ses pôles d'emploi important situés à proximité. Certaines écoles ont en outre une réputation qui dépasse le niveau local ;
- Porte de Hal : la seule école de ce quartier se distingue par une offre spécifique puisqu'elle propose un enseignement secondaire de type artistique ;
- Quartier Brabant : les écoles de ce quartier accueillent une proportion très importante de jeunes habitant hors de la Région bruxelloise (42 %). Ceci s'explique certainement par la proximité de la gare du Nord ainsi que par la présence d'une importante école néerlandophone (Sint-Lukas) prodiguant un enseignement secondaire de type artistique.

2. Quartiers du sud et de l'est de la Région bruxelloise

Au sud et à l'est de la Région bruxelloise, l'aire d'influence des écoles secondaires est globalement plus étendue que la moyenne. Certains quartiers font toutefois exception (Chant d'Oiseau, Chaussée de Wavre – Saint-Julien, Boitsfort-centre et Watermael-centre). Dans ces quartiers, l'aire d'influence des écoles est moins étendue : entre 25 % et 40 % des jeunes scolarisés dans les écoles secondaires de ces quartiers sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe. Ces quartiers se caractérisent par un profil socio-économique moyen à élevé qui diffère de celui du croissant pauvre. Le facteur socio-économique n'explique donc pas le caractère moins étendu de leur aire d'influence.

Une explication peut être trouvée dans le fait que l'offre y est nettement moins importante que la demande potentielle. Ils s'intègrent ainsi dans une zone déficitaire relativement vaste, constituée de quartiers d'Ixelles, Etterbeek, Watermael-Boitsfort, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre.

³ Voir l'étude sur l'adéquation de l'offre et la demande dans l'enseignement secondaire, ADT-BRAT, 2011.

Les places disponibles seraient donc préférentiellement utilisées par les élèves des environs immédiats, ce qui expliquerait le rayonnement local des écoles.

Dans la commune d'Uccle, certains quartiers présentent également des aires d'influence moins étendue. Ils sont situés dans ou à côté de zones de carence.

Outre la question de l'adéquation quantitative de l'offre à la demande, une autre explication pourrait être liée à l'accessibilité moins bonne des écoles de ces quartiers du sud et de l'est de Bruxelles. Les quartiers d'Uccle visés sont en effet peu accessibles en transport en commun depuis le reste de la Région. Il en va de même pour les quartiers de Watermael-Boitsfort.

3. Quartiers de l'ouest de la Région bruxelloise

En seconde couronne urbaine, à l'ouest de la Région bruxelloise, l'aire d'influence des écoles est également moins étendue que la moyenne régionale. Les quartiers concernés présentent une certaine homogénéité d'un point de vue socio-économique et peuvent être qualifiés de quartiers au profil socio-économique moyen.

Dans cette zone, l'offre est globalement moins importante que la demande. Elle borde en outre le croissant pauvre également déficitaire. Ceci permet d'expliquer que les écoles de cette zone accueillent en grande partie des élèves domiciliés soit dans ladite zone soit dans les quartiers voisins également déficitaires.

Quartiers dont les écoles ont une aire d'influence de niveau très étendu

Dans ces quartiers, plus de 75 % voire plus de 85 % des élèves sont domiciliés ailleurs que dans le quartier de scolarisation ou dans un quartier limitrophe. La proportion des élèves du secondaire habitant loin du quartier de scolarisation y est donc élevée.

Ces quartiers répondent à différentes logiques spatiales et socio-urbanistiques déterminantes sur le plan de l'étendue des aires d'influence des écoles qui s'y trouvent. A l'examen de la carte **SA1**, on peut distinguer les types de quartiers suivants :

- les quartiers situés à la frontière régionale et qui rayonnent en Flandre ;
- les quartiers situés au sud-est de la Région bruxelloise ;
- les quartiers du Pentagone ;
- les quartiers dont l'offre présente des spécificités (pédagogie particulière, offre linguistique ou renommée des écoles).

1. Quartiers dont les écoles rayonnent dans les autres régions

Les écoles de certains quartiers accueillent plus de 30 % des élèves domiciliés hors de la Région bruxelloise (essentiellement en Flandre). La Flandre n'étant pas considérée comme un « quartier limitrophe », même pour les quartiers situés à la limite régionale, l'aire d'influence des écoles de ces quartiers a donc été qualifiée d'étendue.

L'examen de la carte **SC1** de la part des élèves habitant hors de la Région bruxelloise, par quartiers de scolarisation, révèle les tendances suivantes (identifiées également pour les niveaux maternel et primaire) :

- les quartiers périphériques ainsi que certains quartiers situés près des principales gares accueillent une proportion élevée de jeunes domiciliés dans les autres régions du pays (plus de 20 %, voire plus de 33 %) ;
- le croissant pauvre accueille très peu de jeunes domiciliés dans les autres régions du pays (moins de 10 %).

2. Quartiers situés au sud et à l'est de la Région bruxelloise

Les écoles secondaires des quartiers du sud et de l'est de la Région bruxelloise se caractérisent par des aires d'influence plus larges. La proportion des élèves domiciliés plus loin que le quartier ou les quartiers limitrophes dépasse le plus souvent les 75 %, voire 85 % des jeunes scolarisés dans ces quartiers.

Le caractère étendu de l'aire d'influence des écoles de ces quartiers peut s'expliquer :

- d'une part, par le profil socio-économique de ces quartiers qui est plus élevé que la moyenne bruxelloise, ce qui implique une meilleure renommée des écoles qui s'y trouve, la renommée d'une école étant le plus souvent étroitement liée à celle du quartier dans lequel elle est implantée. En effet, la qualité de l'environnement urbain de l'école ainsi que le profil de la population locale fréquentant l'établissement jouent un rôle important dans le choix de l'établissement ;
- d'autre part, par l'importance du nombre de places offertes au regard de la demande potentielle locale. La plupart de ces quartiers ont en effet une offre en surplus par rapport à la demande potentielle locale ce qui permet aux écoles

d'accueillir, outre les élèves du quartier, des élèves venant de quartier plus éloignés. A contrario, les quartiers déficitaires du sud et de l'est de la Région bruxelloise, surtout lorsqu'ils forment une vaste zone, ont une aire d'influence plus locale (voir ci-dessus).

Pour illustrer ces propos, il est intéressant d'analyser plus précisément les caractéristiques de l'axe situé à la limite communale entre Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre et qui se prolonge jusqu'à Etterbeek : cet axe comporte de nombreuses écoles secondaires réputées (Collège Saint-Michel, Centre Scolaire du Sacré-Cœur de Lindhout, Lycée Jacqmain, Collège Don Bosco, Collège Jean XXIII, Athénée Royal de Woluwe...).

Les écoles des quartiers de cet axe offrent en outre un nombre de places supérieur à la demande potentielle locale. Cet axe est bordé par deux zones déficitaires en places (une zone à la limite de Woluwe-Saint-Lambert, Evere et Schaerbeek et une zone à la limite de Watermael-Boitsfort, Auderghem et Woluwe-Saint-Pierre). Les écoles de cet axe accueillent donc, outre les élèves dudit axe, des élèves des deux zones déficitaires voisines, ce qui explique le caractère plus étendu de son aire d'influence.

3. Quartiers du Pentagone

Les quartiers du Pentagone ont une aire d'influence plus importante que ce que leur profil socio-économique pourrait laisser supposer. Ils font ainsi figure d'exception parmi les quartiers centraux.

Ce comportement atypique peut trouver sa justification dans les spécificités suivantes des quartiers du Pentagone :

- Ils sont très accessibles depuis l'ensemble de la Région et sont situés à proximité des plus grandes gares du pays ;
- Ils comptent de nombreux pôles d'emplois majeurs à l'échelle régionale (les parents travaillant dans ces pôles et optant pour la proximité de l'école, trouvent ainsi réponse à leurs attentes) ;
- Ils comptent plusieurs écoles renommées (notamment les écoles de la Ville de Bruxelles).

En outre, dans la plupart de ces quartiers, l'offre est excédentaire par rapport à la demande potentielle.

4. Quartiers dont l'offre présente des spécificités

Certaines écoles présentent des spécificités dans leur offre qui influence leur aire d'influence. Ces spécificités peuvent être de différents types et sont, en ce qui concerne l'enseignement secondaire, très variées :

- Spécificité linguistique : les aires d'influence des écoles néerlandophones sont plus étendues car le nombre de places offertes est plus limité et la part des élèves originaires de Flandre potentiellement plus importante. Dans les quartiers où l'offre néerlandophone est prépondérante, l'aire d'influence sera donc potentiellement plus étendue (exemple des quartiers Industrie Birmingham et Scheut à Molenbeek-Saint-Jean) ;
- Spécificité en termes de filières d'enseignement : les écoles peuvent offrir de l'enseignement général, professionnel ou technique. Les options peuvent également varier, ce qui peut influencer l'étendue de leur aire d'influence : au plus

les options seront rares, au plus l'aire d'influence sera étendue. Il en va de même pour les écoles prodiguant un enseignement spécialisé ou un enseignement en alternance. On peut ainsi prendre l'exemple du quartier Berkmans – Hôtel des Monnaies où une des deux implantations est un CEFA et du quartier Transvaal dont les deux implantations sont relatives à des établissements d'enseignement spécialisé.

Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone

L'aire d'influence spécifique aux écoles francophones est assez proche de l'aire totale vu la part élevée de cet enseignement dans l'offre totale en Région bruxelloise (carte **SA2**).

La carte **SA3** relative à l'enseignement néerlandophone est très différente et se distingue par :

- la faiblesse de l'offre, surtout dans toute la partie sud et est de la Région bruxelloise où l'offre se concentre essentiellement dans l'axe situé à la limite communale entre Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre ;
- l'aire d'influence plus étendue des écoles néerlandophones de manière générale (situation liée à une demande locale moins importante que l'offre, qui cible en partie les néerlandophones habitant la Flandre).

Toutefois, les écoles de certains quartiers ont des aires d'influence moins étendue, tout particulièrement certaines écoles situées dans ou aux abords de zones déficitaires en termes de nombre de places offertes (carte SA1). Dans ces quartiers, les places offertes dans les écoles néerlandophones compensent peut être en partie le déficit de l'offre francophone.

Aire d'influence et bassins scolaires

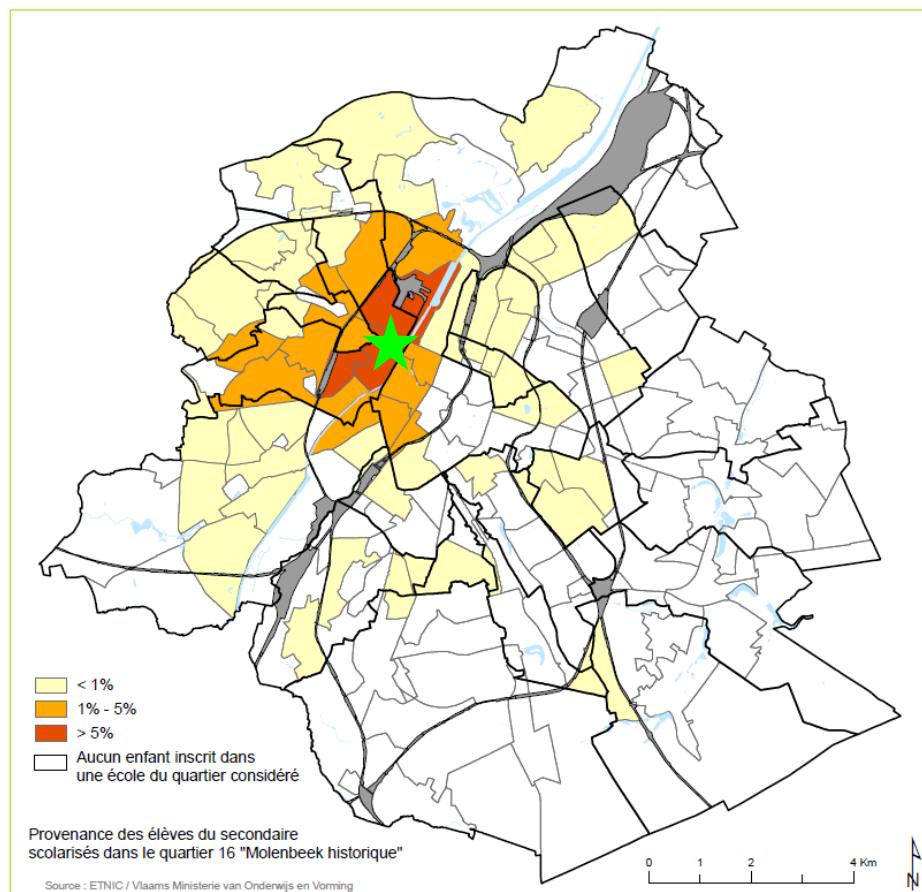
Il est intéressant d'observer que, même dans le cas d'écoles ayant une aire d'influence étendue, la proximité reste un facteur prédominant dans le choix de l'école.

Les résultats de la récente étude sur les chemins de l'école⁴ vont également dans ce sens. Lors d'enquêtes réalisées au sein de deux écoles, il est ainsi apparu que :

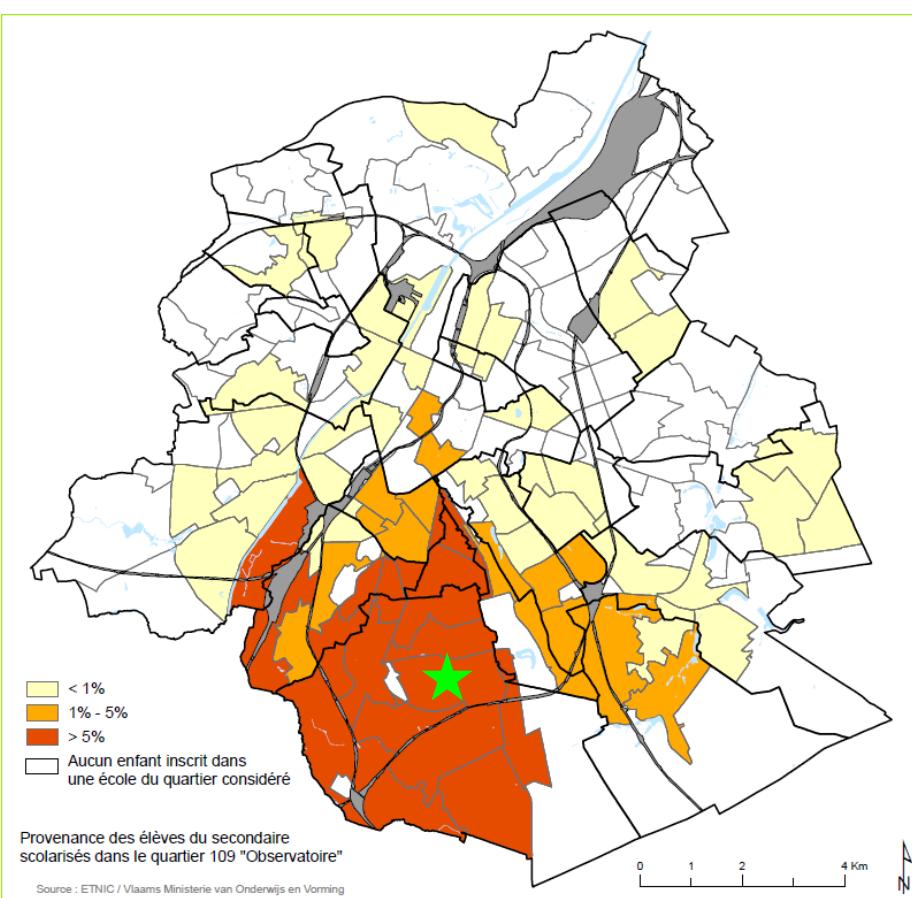
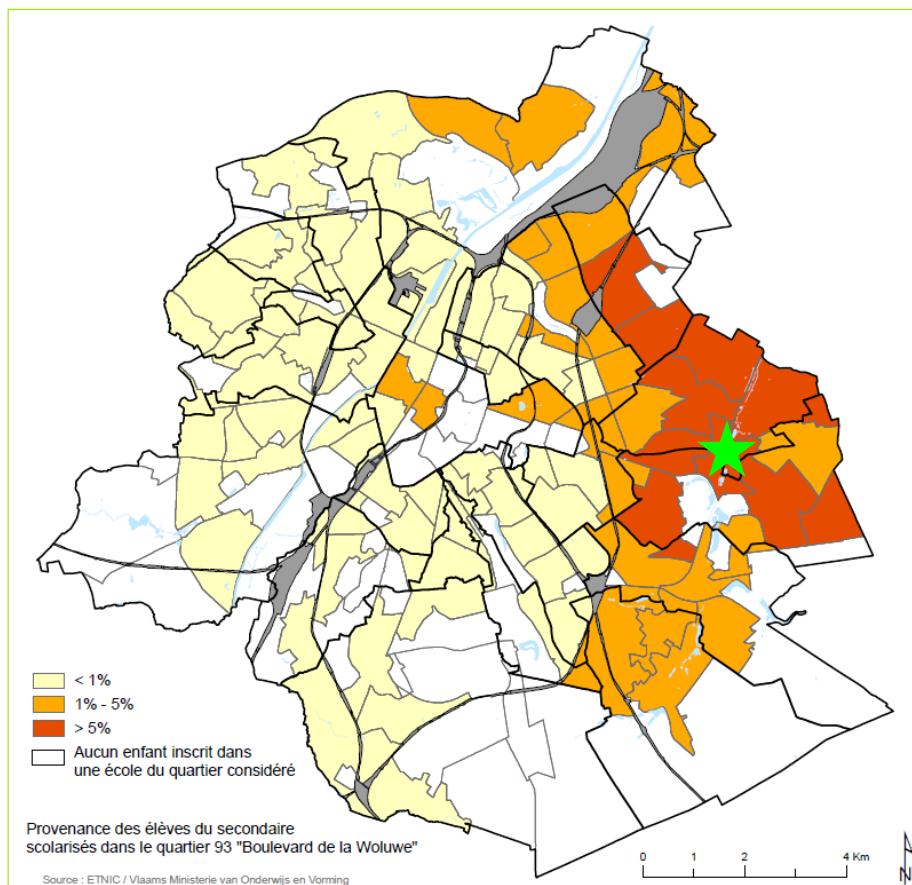
- la distance moyenne domicile-école était de 1,2 km pour une classe de 6ème secondaire d'une école d'Anderlecht et de 3 km pour une classe de 6ème d'une école de Laeken ;
- les barrières urbaines délimitaient les aires d'influence.

A titre d'exercice, nous avons cartographié l'aire d'influence des écoles de 3 quartiers situés dans des contextes socio-urbanistiques contrastés.

L'indicateur retenu est le part des jeunes dans chaque quartier de la Région fréquentant une des écoles du quartier de scolarisation étudié par rapport au nombre total de jeunes fréquentant une école secondaire bruxelloise. Au plus ce pourcentage est élevé, au plus l'influence de l'école dans le quartier est grande.



⁴ RIBIERO DE SOUZA A., CARTES LEAL V., Les chemins de l'école : déplacements scolaires dans la Région de Bruxelles-Capitale, Presses Universitaires de Louvain-UCL, Louvain 2005.



Sur base de ces cartes, les éléments suivants peuvent être avancés comme conditionnant les aires d'influence des écoles de ces quartiers :

- la proximité : il apparaît que l'influence des écoles secondaires diminue avec l'éloignement. Un rayon de l'ordre de 3 à 4 km peut être considéré comme déterminant dans la détermination de l'aire d'influence d'une école secondaire ;
- les barrières urbaines : ainsi, le rayonnement des écoles d'Uccle est limité par la présence du bois de la Cambre et du chemin de fer ;
- le profil socio-économique des quartiers où se trouvent les écoles.

Conclusions – Aire d'influence

L'aire d'influence des écoles secondaires est en moyenne nettement plus étendue que celle des écoles maternelles et primaires. La mobilité scolaire est donc plus importante pour ce niveau d'enseignement. Plusieurs facteurs permettent d'expliquer cette situation :

- les jeunes sont plus autonomes pour les déplacements que les écoliers ;
- le nombre d'écoles est plus réduit ;
- les spécificités de l'offre sont plus nombreuses et variées (technique, professionnel, général, francophone, néerlandophone, ...);
- les parents sont plus exigeants dans le choix de l'école au fur et à mesure que l'enfant grandit.

Comme souligné précédemment, la proximité (2 à 3 km) et les barrières urbaines sont des paramètres qui conditionnent la forme de l'aire d'influence des écoles secondaires. Tous les quartiers ne se comportent toutefois pas de manière similaire. L'ampleur de l'aire d'influence des écoles secondaires est en effet variable en fonction essentiellement :

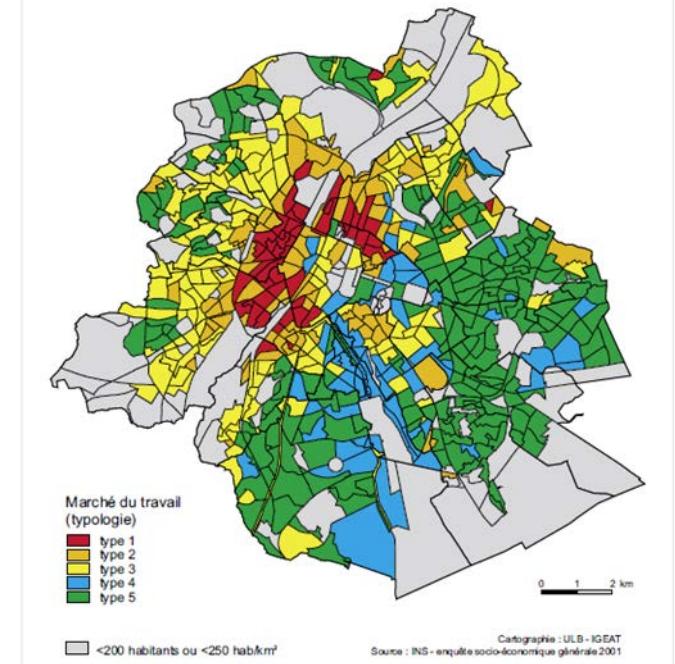
- du profil socio-économique et urbanistique des quartiers dans lesquels les écoles sont situées ;
- du fait que l'offre soit en surplus ou en déficit par rapport à la demande potentielle locale.

La comparaison entre, d'une part, la carte de la typologie générale du marché du travail⁵ ci-dessous - indicative du profil socio-économique des quartiers - et d'autre part, celle de la proportion des élèves du secondaire habitant à proximité du quartier de scolarisation (carte SA1), permet de dégager le schéma suivant :

- les écoles du sud et de l'est de la Région bruxelloise, soit de la zone socio-économiquement la plus favorisée, ont généralement une aire d'influence étendue ;
- les écoles des quartiers les moins favorisés présentent un aire d'influence plus locale ;
- les écoles des quartiers au profil socio-économique plus moyen connaissent généralement une situation intermédiaire.

Cette corrélation a été identifiée également aux niveaux maternel et primaire.

⁵ Il s'agit d'une typologie des secteurs statistiques bruxellois sous l'angle de l'insertion sur le marché du travail. Les modalités d'insertion jouent en effet un rôle essentiel dans les processus de différentiation sociale, tendant tout à la fois à refléter et à produire ou reproduire les principaux clivages sociaux et spatiaux dans le tissu urbain. Cette typologie se base sur 5 indicateurs : le taux d'activité féminin, le taux de chômage, le % de contrats à durée indéterminée, le % de travailleurs peu qualifiés et le % d'ouvriers. Elle définit cinq catégories allant du type le moins favorisé socio-économiquement (type 1) au plus favorisé (type 5).



Marché du travail : typologie générale - Atlas de la santé et du social (2006)

Ainsi, plus le niveau socio-économique de la population d'un quartier est élevé, plus grande généralement est la proportion des élèves qui y sont scolarisés, qui ne sont pas domiciliés à proximité de ce quartier. De manière schématique et en langage familier, les « bons » quartiers attirent relativement plus d'élèves de l'extérieur que les quartiers « moins biens ».

Dans les quartiers les plus favorisés, lorsque le nombre de places offertes est inférieur à la demande locale, le rayonnement des écoles est alors plus local, celles-ci n'étant pas en mesure d'accueillir des élèves d'autres quartiers, et inversement.

Dans les quartiers moins favorisés les écoles ont des aires d'influence plus limitée, d'une part parce que le nombre de places offertes n'est pas suffisant, mais également parce que la renommée des écoles est souvent associée à celle du quartier. Cette situation induit des effets de ségrégation scolaire par la concentration de jeunes issus de la zone défavorisée. Les écoles sont alors perçus comme des "ghettos", dans lesquelles les parents de quartiers moins défavorisés mais à proximité, évitent d'inscrire leur enfant quand ils en ont la possibilité.

Or, l'absence de mixité n'est pas propice à la réussite scolaire, qui serait bénéfique à l'ensemble des élèves, comme le démontrent notamment les études PISA. On assiste ainsi à un cercle vicieux contre lequel il serait possible de lutter déjà simplement en augmentant le nombre de places dans les écoles de ces quartiers.

Il est intéressant de noter que, quel que soit le niveau d'enseignement et bien que la part des élèves habitant à proximité diminue, les schémas en terme d'aire d'influence restent les mêmes.

D'autres paramètres peuvent également influencer de manière plus ponctuelle l'étendue de l'aire d'influence des écoles. Il s'agit de :

- La renommée des écoles (qui est souvent associée au profil socio-économique du quartier) ;
- La proximité de gares importantes ou de manière plus globale la bonne desserte en transport en commun ;
- Le type de pédagogie prodiguée et les spécificités de l'offre ;
- La proportion de places nl/fr dans l'offre totale du quartier.

Fréquentation des élèves du secondaire

En Région bruxelloise, 35 % des élèves qui sont domiciliés dans un quartier et qui fréquentent une école secondaire bruxelloise, vont à l'école dans leur quartier de domicile ou dans un quartier limitrophe⁶, soit seulement un peu plus d'un tiers des élèves. A l'inverse, ils sont près de deux tiers (65 %) à fréquenter une école se trouvant ailleurs en Région bruxelloise. Ces chiffres contrastent donc avec ceux observés pour les niveaux maternel (72 % des élèves fréquentent une école située « près » de leur domicile) et primaire (66 %).

Deux facteurs, agissant de manière simultanée, peuvent expliquer ce constat :

- la mobilité scolaire est plus grande car, d'une part les jeunes sont plus autonomes et, d'autre part, le choix de l'établissement plus ciblé (en fonction du type d'enseignement, des options, de la renommée...) ;
- le nombre d'implantations secondaires est moins important et la couverture territoriale moins complète ce qui impose des déplacements plus grands.

Ces pourcentages constituent ce que nous appelons des taux de fréquentation locale. Plus ce taux est élevé, plus le nombre de jeunes qui fréquentent une école secondaire relativement proche de leur domicile est élevé.

Le taux de fréquentation locale associé au quartier A est calculé de la manière suivante :

$$\frac{\text{nombre d'élèves du secondaire domiciliés dans le quartier A fréquentant une école secondaire du quartier A ou d'un quartier limitrophe}}{\text{nombre d'élèves du secondaire domiciliés dans le quartier A}} \times 100$$

En termes de fréquentation scolaire locale et donc de la proximité du lieu de scolarisation par rapport au lieu de domicile, nous avons distingué, pour les besoins de l'étude, sur base du taux moyen bruxellois⁷ :

- les quartiers dont une minorité importante des élèves fréquentent une école à **proximité** relative de leur domicile : il s'agit des quartiers dont le taux de fréquentation locale est supérieur à 35 %, pourcentage pouvant dépasser les 50 % des élèves dans certains quartiers, représentés en rouge sur la carte **SB1** ;
- les quartiers dont la grande majorité des élèves fréquentent une école **éloignée** de leur domicile : il s'agit des quartiers dont le taux de fréquentation locale est inférieur à 35 %. Ceux dont le taux est inférieur à 20 % sont représentés en bleu foncé sur la carte.

⁶ Un jeune peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie aux quartiers limitrophes.

⁷ Ce taux moyen de 35 % est à mettre en parallèle avec celui de la provenance locale (relatif à l'aire d'influence ; voir ci-dessus) de 26 %. La provenance est celle de tous les élèves inscrits en Région bruxelloise, quel que soit le lieu de leur domicile ; la fréquentation est celle de tous les élèves domiciliés en Région bruxelloise (et inscrits en Région bruxelloise). Ainsi, le taux de provenance prend en compte les élèves domiciliés en Région bruxelloise comme le fait le taux de fréquentation ; mais de plus, contrairement à celui-ci, il prend aussi en compte les élèves des écoles bruxelloises domiciliés hors de la Région, ce qui accroît la valeur du dénominateur et diminue donc le ratio moyen.

Quartiers dont une part relativement importante des élèves fréquentent une école près de leur domicile

La carte de synthèse de la fréquentation (SB1) présente un schéma beaucoup complexe que celle relative aux aires d'influence des écoles. La forte corrélation négative entre niveau socio-économique des quartiers et taux de provenance locale, identifiée précédemment, ne se retrouve pas avec le taux de fréquentation locale.

Des zones clairement délimitées apparaissent toutefois :

- une vaste zone contigüe formée de quartiers des communes de l'est de la Région bruxelloise (Woluwe-Saint-Lambert, Woluwe-Saint-Pierre, Auderghem, Etterbeek, Watermael-Boitsfort et au sud de Schaerbeek) ;
- une zone occupant une partie importante du territoire de la commune d'Uccle ;
- une zone située au nord de la Région bruxelloise et incluant des quartiers de Laeken, Neder-Over-Hembeek, Ganshoren, Koekelberg et Jette ;
- des quartiers de seconde couronne à Anderlecht ;
- le Pentagone ;
- certains quartiers de première couronne (Anderlecht et Ixelles, Saint-Josse-Ten-Noode, Schaerbeek).

1. Zone de l'est de la région de Bruxelles-Capitale

Ces quartiers se caractérisent pour la très grande majorité d'entre eux, d'un point de vue socio-économique, par un profil plus élevé que celui de la moyenne bruxelloise. On peut ainsi s'attendre à ce que la mobilité scolaire en termes de déplacements, y soit plus importante, soit parce que les parents recherchent l'école secondaire correspondant le mieux à leurs attentes ; soit parce que leur connaissance du territoire régional et de l'offre scolaire est meilleure ; soit parce qu'ils choisissent d'inscrire leur enfant dans une école située près du lieu de leur travail, souvent localisé plus près du centre.

Néanmoins, on observe qu'une proportion importante des jeunes de ces quartiers par rapport à la moyenne régionale fréquente une école secondaire près de leur domicile, les écoles qui y sont présentes répondant à leurs attentes. Quelques explications possibles s'offrent à nous :

- le phénomène du « rester entre-soi », facteur de ségrégation socio-spatiale, joue certainement. Ce comportement consiste à éviter de côtoyer des catégories de population de niveau socio-économique différent. Ici, il s'agirait d'inscrire ses enfants dans des écoles fréquentées par des populations aisées ;
- l'offre dans ces quartiers est suffisamment abondante ; et pour la plupart d'entre eux, elle est excédentaire par rapport à la demande potentielle, et cela parfois de manière importante. De plus, la réputation est globalement bonne car le plus souvent liée à celle des quartiers où habitent ces jeunes.

L'axe situé à la limite communale entre Woluwe-Saint-Lambert et Woluwe-Saint-Pierre jusqu'à Etterbeek et identifié précédemment comme accueillant des écoles à l'aire d'influence étendue, apparaît à nouveau clairement.

Le long de cet axe, les écoles sont de renommée et le nombre de places offertes important, ce qui explique que les jeunes domiciliés dans ces quartiers y sont également scolarisés.

2. Zone à Uccle

Dans une grande partie d'Uccle, la proportion de élèves domiciliés dans un quartier et fréquentant une école située près de chez eux est également relativement importante.

Le même phénomène s'y retrouve : la commune compte des écoles renommées et capables d'accueillir un nombre élevé d'élèves (Athénée royale d'Uccle, Collège Saint-Pierre, ...). Ces écoles répondent donc quantitativement et qualitativement à la demande locale, les jeunes ne devant ainsi pas faire de longues distances pour aller à l'école.

Les quartiers du sud de la commune d'Uccle font figure d'exception. Ceci s'explique par le fait que les plus écoles de taille importante sont situées dans la moitié nord de la commune, soit au-delà des quartiers limitrophes.

3. Zone du nord de la Région bruxelloise

Cette zone est essentiellement composée de quartiers de Laeken et de Neder-Over-Hembeek, quartiers situés en bordure de la frontière régionale et dont certains sont en quelque sorte séparés du reste de la Région par le Domaine du Palais Royal, les parcs de Laeken et d'Osseghem, et le Heysel.

Le profil socio-économique des habitants de ces quartiers est de type moyen à élevé ; et l'offre y est plus importante que la demande potentielle.

Ces facteurs combinés expliquent certainement pourquoi les jeunes domiciliés dans ces quartiers fréquentent pour une part relativement importante d'entre eux les écoles secondaires situées à proximité.

4. Zone de la seconde couronne à Anderlecht

Ces quartiers se caractérisent par un profil socio-économique moyen. Dans toute la zone, l'offre est plus importante que la demande potentielle ce qui permet aux élèves de trouver une place près de chez eux. L'offre paraît donc quantitativement et qualitativement adaptée à la demande.

5. Quartiers de première couronne urbaine

Les quartiers de cette zone présentent un profil socio-économique globalement inférieur à la moyenne régionale, surtout ceux formant le croissant pauvre. Au sein de cette zone, on observe globalement que, dans les quartiers où l'offre est quantitativement suffisante, les élèves fréquentent des écoles situées près de chez eux. A l'inverse, lorsque l'offre est insuffisante, ils sont contraints de trouver une place plus loin.

6. Pentagone

Dans la plupart des quartiers du Pentagone, la proportion d'élèves domiciliés dans un quartier et fréquentant une école située près de chez eux est également relativement importante. L'offre y est effectivement très abondante (l'offre de la plupart des quartiers de cette zone est excédentaire par rapport à la demande potentielle, parfois de manière importante) et la renommée souvent meilleure que dans les quartiers voisins du croissant pauvre.

Quartiers dont la majorité des élèves fréquentent une école éloignée de leur domicile

Ces quartiers sont représentés en bleu sur la carte. Ils se retrouvent dans différentes zones du territoire régional bruxellois, et cela quel que soit le niveau socio-économique du quartier. On en observe toutefois moins à l'est et au sud de Bruxelles.

Ces quartiers répondent pour la plupart à l'une des deux configurations suivantes (ou les deux) :

- soit ils font partie d'une zone présentant un déficit quantitatif important de l'offre par rapport à la demande : dans les quartiers où l'offre ne sait pas répondre à la demande, les élèves sont obligés de trouver des places plus loin. La commune d'Evere et le nord de Woluwe-Saint-Lambert répondent à ce schéma, de même que les quartiers du nord et de l'ouest du croissant pauvre et les quartiers appartenant à une vaste zone située en seconde couronne à Berchem-Sainte-Agathe, Molenbeek-Saint-Jean et Anderlecht ;
- soit il s'agit de quartier où l'offre n'est pas adaptée à la demande de manière qualitative : zone où la plupart des places sont offertes par l'enseignement néerlandophone par exemple (quartiers Neerpède, Industrie sud, par exemple).

Pour ces quartiers où l'offre ne répond pas à la demande – à cause du type d'enseignement et/ou pour des raisons quantitatives - ces caractéristiques sont certainement déterminantes au niveau des décisions des parents, avant tout autre facteur qu'il soit d'ordre socio-économique ou culturel.

Spécificité des enseignements francophone et néerlandophone

Comme le montre la carte **SB2**, Les taux de fréquentation locale relatifs aux écoles secondaires francophones sont spatialement similaires aux taux globaux, vu la part élevée de cet enseignement dans l'offre totale en Région bruxelloise.

La carte **SB3** relative à l'enseignement néerlandophone présente un schéma plus particulier. Elle se caractérise en effet par une opposition centre-péphérie :

- dans la plupart des quartiers du centre, de nombreux jeunes fréquentent une école éloignée;
- dans les quartiers situés à la limite régionale où sont domiciliés des jeunes fréquentant une école néerlandophone (certains quartiers n'en comportent pas), la grande majorité d'entre eux vont à l'école à proximité de leur domicile.

Les explications suivantes concernant ce schéma sont proposées :

- Les personnes néerlandophones s'installant dans le centre de la Région, ont un profil socio-économique plus élevé que celui de la plupart des habitants de ces quartiers (phénomène de gentrification). Ils sont toutefois à la recherche d'écoles fréquentées par des jeunes issus du même milieu socio-économique ou de « bonne » réputation, et inscriraient donc leur enfant dans des quartiers plus aisés de la Région, situés en seconde couronne ;
- La quantité de places néerlandophones offertes en seconde couronne (notamment à l'ouest de la Région) est plus abondante qu'en première couronne ce qui implique des mouvements centrifuges chez les jeunes⁸.

⁸ A cet égard, la carte **SC2** - représentant la proportion des élèves scolarisés dans le quartier, qui sont inscrits dans une école néerlandophone – affiche une relative spécialisation des quartiers près de la limite régionale, à l'ouest. Alors que la carte **SC3** des enfants fréquentant l'enseignement néerlandophone, présente des lieux de domiciliation plus rapprochés du centre de la Région.

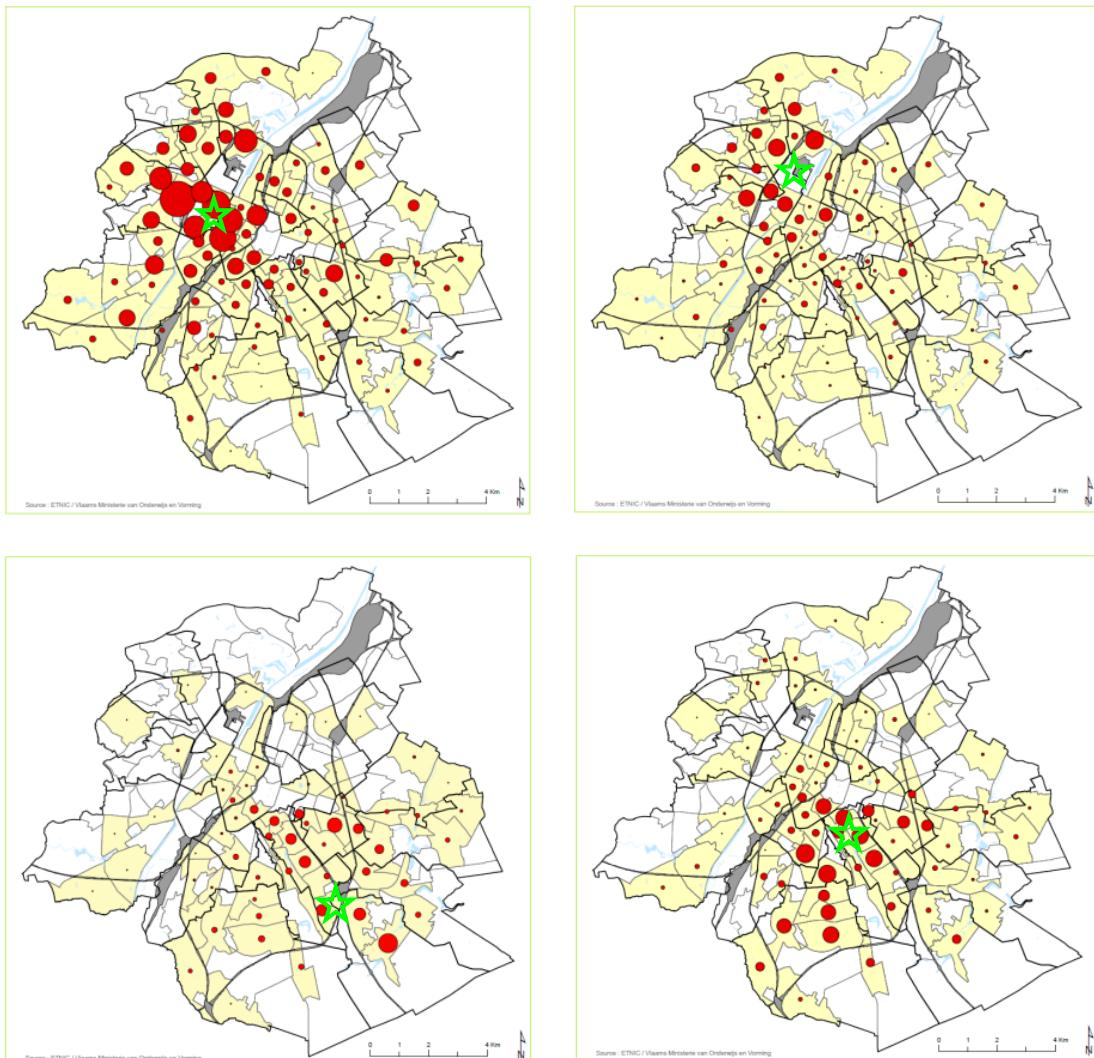
Conclusions – Fréquentation des élèves

Les cartes ci-dessous montrent les « zones de fréquentation » des élèves domiciliés dans quatre quartiers, marqués par une étoile verte. Les points rouges correspondent aux quartiers où ils sont scolarisés. La taille du point est proportionnelle aux nombres d'élèves.

Chaque zone de fréquentation entoure le quartier de domicile et ne couvre qu'une partie du territoire régional. Même si ces zones sont nettement plus étendues que pour le niveau primaire, on observe une relation de proximité entre lieux de domicile et de scolarisation.

Le critère de proximité reste donc un facteur déterminant dans le choix de l'école secondaire (ce qui est plus manifeste dans l'enseignement francophone où l'offre est mieux répartie), et cela dans toutes les classes sociales.

On peut ainsi définir, sur base des cartes et d'études menées sur le sujet, un rayon de l'ordre de 2 à 3 km autour du lieu de domicile, qui peut être limité toutefois par des barrières urbaines.



Quartiers de scolarisation des jeunes domiciliés dans le quartier marqué d'une étoile verte

Ce constat, pour ce qui est des classes sociales, doit toutefois être nuancé par l'observation suivante : les habitants des quartiers socio-économiques aisés, caractérisés donc par une mobilité scolaire théoriquement plus importante, inscrivent aussi leur enfant à proximité de leur domicile, à la condition uniquement de trouver une école fréquentée par des jeunes issus du même milieu que le leur.

Donc, en plus de la proximité, le phénomène du « rester entre soi » joue donc un rôle déterminant pour cette catégorie de la population, dès lors que les ressources en termes de mobilité le permettent. Les jeunes habitant ces quartiers ne fréquentent pas ou très peu des écoles situées dans des quartiers de niveau socio-économique sensiblement inférieur.

Par contre, le fait pour les populations défavorisées de fréquenter une école éloignée du domicile, ne correspond généralement pas à un choix de la part des habitants, mais bien à une contrainte liée à l'offre. Toutefois, cette mobilité peut également résulter d'une volonté d'ascension sociale qui se traduit par l'inscription de son enfant dans une école fréquentée par les classes socio-économiques supérieures. On observe ainsi que certains jeunes domiciliés dans le bas Molenbeek fréquentent des écoles de l'est de la Région. Pour faire la part entre la mobilité résultant de la contrainte des déficits et celle résultant de la volonté d'ascension sociale, des études qualitatives devraient être menées.

Il demeure que le manque criant de places dans certains quartiers défavorisés entraîne une concentration d'élèves qui n'ont pu être inscrits par leurs parents dans des écoles plus mixtes socialement. A contrario, si le nombre de places y était supérieur aux besoins, une mixité pourrait se développer au sein même des écoles de ces quartiers.

Au-delà de ce constat lié à la notion de proximité et aux caractéristiques socio-économiques des quartiers de domicile et de scolarisation, la zone de fréquentation sera plus ou moins étendue en fonction :

- de l'adéquation quantitative de l'offre locale à la demande locale : si l'offre locale est déficitaire, les jeunes devront trouver une école plus éloignée ;
- de l'adéquation qualitative de l'offre locale à la demande locale : si l'offre n'est pas adaptée aux attentes , les jeunes devront trouver une école plus éloignée.

Précisions d'ordre méthodologique

1. LES DONNÉES

a) Données principales

L'enseignement francophone

Les données utilisées pour décrire l'aire d'influence des écoles ainsi que les caractéristiques de la fréquentation scolaire des enfants domiciliés à Bruxelles pour la Fédération Wallonie-Bruxelles ont été fournies par **ETNIC pour l'année scolaire 2009 – 2010**.

Ces données se présentent sous la forme d'un tableau à 11 variables.

quartier_scol	Quartier de scolarisation, selon le Monitoring (entre 1 et 917)
quartier_dom	Quartier de domicile, selon le Monitoring (entre 1 et 917)
CO_NIVEAU	Niveau d'enseignement, M (maternel) ou P (primaire)
CO_FORME	Ordinaire ou Spécialisé
(1) même secteur	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le même secteur statistique que celui de domicile
(2) même quartier	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le même quartier que celui de domicile
(3) même commune	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans la même commune que celle de domicile
(4) Région Bruxelles-Capitale	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés dans une autre commune de la Région de Bruxelles-Capitale
(5) Région wallonne	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés en Région wallonne
(6) Région flamande	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés en Région flamande
(7) Hors_BE	Pour un quartier donné : nombre d'enfants scolarisés dans le quartier et domiciliés hors de Belgique

Le comptage administratif de la Fédération Wallonie-Bruxelles se fait au 15 janvier de l'année de référence, soit dans le cas présent, au 15 janvier 2010.

Soulignons que les données fournies au lieu de scolarisation tiennent compte de différentes implantations possibles pour une même école. Si 3 implantations existent dans 3 quartiers différents, le nombre d'élèves a bien été réparti entre ces 3 implantations (et n'est pas centralisé au siège central).

L'enseignement néerlandophone

Les données utilisées pour décrire l'aire d'influence des écoles ainsi que les caractéristiques de la fréquentation scolaire des enfants domiciliés à Bruxelles en Communauté flamande ont été fournies par le **Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming pour l'année scolaire 2009 – 2010**.

Ces données se présentent sous la forme d'un tableau à 10 variables.

schoolnr	Code identifiant de l'école
schoolnaam	Nom de l'école
Num implantation	Numéro d'implantation de l'école (cas de plusieurs implantations pour une même école)
adres_implantation	Adresse de l'implantation scolaire
postnr	Code postal de l'implantation scolaire
naam_gemeente	Nom de la commune de l'implantation scolaire
niveau	Niveau d'enseignement (maternel ou primaire)
adres_élève	Adresse de domicile de l'élève
Adr_post_Eleve	code postal de domicile de l'élève
gemeente_élève	commune de domicile de l'élève

Les données pour les écoles néerlandophones ont été fournies par adresse et non par quartier du Monitoring. Elles ont donc dû être agrégées par quartier du monitoring tant pour les lieux de scolarisation que pour les lieux de domicile. Cette agrégation était nécessaire afin de pouvoir les comparer avec les données issues de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Pour ce qui concerne l'enseignement secondaire, les informations communiquées reprennent également ces données mais dans deux tableaux distincts : un, comportant les données de chaque implantation ; l'autre, les adresses des élèves (non nominatives), complétées pour chaque élève de l'identifiant de l'implantation fréquentée afin de lier les deux tableaux.

Le comptage administratif de la Communauté flamande se fait au 1^{er} février de l'année de référence, soit dans le cas présent, au 1^{er} février 2010.

b) Validité des données d'inscription

Les données reçues concernent tous les réseaux d'enseignement des deux communautés, c'est-à-dire tant l'enseignement officiel que libre, confessionnel ou non confessionnel. Il s'agit, dès lors, de toutes les écoles reconnues et subsidiées ou financées, à l'exception des écoles privées non subventionnées ainsi que des écoles internationales. **Les élèves des écoles purement privées ou internationales ne sont donc pas repris dans ces chiffres.**

Par contre, tous les **enfants inscrits** dont le statut est « illégal » (en particulier, les candidats réfugiés ou les personnes en situation irrégulière) sont comptabilisés dans les effectifs d'inscrits.

c) Traitement des données d'inscription

Pour les niveaux d'enseignement maternel et primaire, seul l'enseignement ordinaire a étudié. Les questions liées à l'aire d'influence et à la provenance des élèves pour l'enseignement spécialisé relèvent en effet d'autres logiques spatiales.

Par contre, en ce qui concerne le secondaire, l'enseignement ordinaire et spécialisé ont été traités ensemble car : les aires d'influence des écoles de ce niveau sont plus étendues quel que soit la forme d'enseignement ; et la comparaison des résultats avec ceux de l'étude réalisée par l'IBSA nécessite ce regroupement, l'étude ne faisant pas de distinction entre les deux formes d'enseignement⁹.

Pour tous les niveaux d'enseignement un double traitement des données a été réalisé :

- Un traitement au lieu de domicile des enfants fréquentant une école bruxelloise
- Un traitement au lieu de scolarisation des élèves inscrits dans une école bruxelloise.

Ces traitements ont permis de réaliser des cartes sur lesquelles se basent la présente analyse.

2. LES CARTES

Cartographie des données par quartier de scolarisation

Trois cartes analysant la provenance des élèves par quartier de scolarisation ont été réalisées (cartes 1, 2 et 3).

Les indicateurs utilisés dans ces cartes pour chaque quartier – par niveau d'enseignement considéré (maternel, primaire ou secondaire) – sont la proportion des élèves fréquentant les écoles du quartier qui sont :

1. domiciliés dans ce quartier ;
2. domiciliés dans un des quartiers bruxellois limitrophes à ce quartier ;
3. domiciliés ailleurs en Région bruxelloise ;
4. domiciliés hors de la Région bruxelloise.

La proximité a été définie de la manière suivante : l'élève est domicilié à proximité de l'école dès lors que l'école fréquentée se situe dans le quartier de domiciliation ou dans un quartier limitrophe à celui-ci (soit la somme des indicateurs 1 et 2).

Un enfant peut être domicilié plus près d'une école d'un quartier voisin (et fréquenter cette école) que d'une école de son quartier. C'est effectivement le cas lorsque ces deux lieux se trouvent près de la limite entre deux quartiers. Afin de ne pas exclure de telles situations de proximité, celle-ci a donc été élargie à l'indicateur 2.

Les cartes qui en résultent, représentent la proportion, pour chaque quartier de scolarisation, des élèves du niveau d'enseignement considéré, domiciliés dans le même

⁹ *Impact de l'essor démographique sur la population scolaire en Région de Bruxelles-Capitale*, Les Cahiers de l'IBSA n°2, Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse, juin 2010.

quartier que celui de leur école ou dans des quartiers bruxellois limitrophes à ce quartier. Ce que nous appelons le **taux de provenance locale**.

La moyenne régionale de ce taux a été prise comme référence pour distinguer :

- d'une part, en rouge et orange, les quartiers dont une plus grande part que la moyenne régionale, habite à proximité de l'école ;
- d'autre part, en bleu foncé et bleu clair, les quartiers dont une moins grande part que la moyenne régionale habite à proximité de l'école.

Pour chaque niveau scolaire, les cartes suivantes ont été réalisées, représentant le taux de provenance locale par quartier :

- de l'ensemble des écoles de ce quartier;
- des écoles francophones de ce quartier;
- des écoles néerlandophones de ce quartier.

Cartographie des données par quartier de domicile

Trois cartes analysant la fréquentation scolaire des élèves par quartier de domicile ont été réalisées (cartes 4, 5 et 6).

Les indicateurs utilisés dans ces cartes pour chaque quartier de domicile – par niveau d'enseignement considéré (maternel, primaire ou secondaire) – sont la proportion des enfants :

1. dont l'école se situe dans ce quartier ;
2. dont l'école se situe dans un des quartiers bruxellois limitrophes de leur quartier de domicile ;
3. dont l'école se situe ailleurs en Région bruxelloise.

Comme pour le taux de provenance locale ci-dessus, la proximité a été définie de la manière suivante : l'élève fréquente une école à proximité de son domicile dès lors qu'elle se situe dans le quartier de domiciliation ou dans un quartier limitrophe à celui-ci (soit la somme des indicateurs 1 et 2).

Les cartes qui en résultent, représentent la proportion, pour chaque quartier de domicile, des enfants du niveau d'enseignement considéré dont l'école se situe dans leur quartier de domicile ou dans un des quartiers bruxellois limitrophes de leur quartier de domicile. Ce que nous appelons le **taux de fréquentation locale**.

La moyenne régionale a été prise comme référence pour distinguer :

- d'une part, en rouge et orange, les quartiers dont une plus grande part que la moyenne régionale, fréquente une école à proximité du domicile ;
- d'autre part, en bleu foncé et bleu clair, les quartiers dont une moins grande part que la moyenne régionale fréquente une école à proximité du domicile.

Contrairement à l'analyse par quartier de scolarisation (pour laquelle nous avons exploité les données sur les élèves qui fréquentent les écoles de la Région bruxelloise alors qu'ils habitent à l'extérieur de celles-ci), on ne retrouve pas concernant la fréquentation, d'indicateur relatif aux élèves bruxellois fréquentant une école hors de la Région

bruxelloise. Les délais pour l'étude n'ont pas permis cette recherche supplémentaire. En outre, numériquement, les écoles bruxelloises attirent beaucoup plus d'enfants des autres régions que l'inverse¹⁰.

3. LES AUTRES DONNÉES UTILISÉES

Afin de mettre en évidence les facteurs déterminants au niveau de la provenance des élèves et des écoles qu'ils fréquentent, d'autres données ont été utilisées. Ces données visent à observer certaines caractéristiques de l'offre et de la demande qui sont susceptibles d'influencer le choix des élèves ou d'avoir un impact sur l'aire d'influence des écoles.

Capacité d'accueil relative

Afin d'évaluer si les quartiers bruxellois disposent ou non d'un nombre suffisant de places pour chaque niveau concerné, la capacité d'accueil relative a été mesurée pour chacun d'entre eux.

Celle-ci est obtenue en rapportant :

- le nombre de places offertes (non compris les écoles privées et internationale), soit l'offre ;
- à l'estimation du nombre d'enfants en âge de fréquenter une école du niveau concerné (maternel, primaire ou secondaire) et qui sont domiciliés à Bruxelles, soit la demande potentielle.

Cartographie de la proportion des élèves néerlandophones

Dans certains quartiers, le pourcentage de places offertes dans l'enseignement francophone ou néerlandophone est très élevé et atteint parfois 100% de l'ensemble des places pour le niveau concerné. Cette limitation dans l'offre peut donc expliquer certaines caractéristiques de la fréquentation scolaire et de la provenance des élèves, notamment pour les parents à la recherche d'une école francophone.

Deux cartes ont été réalisées :

- une carte illustrant, par quartier, le % de places offertes dans l'enseignement néerlandophone par rapport au total de places offertes pour le niveau d'enseignement concerné (approche selon le lieu de scolarisation) ;
- une carte illustrant, par quartier, le % d'enfants domiciliés fréquentant une école néerlandophone par rapport au total d'enfants domiciliés et fréquentant une école bruxelloise du niveau concerné (approche selon le lieu de domicile).

Pour rappel, ces cartes ne prennent en compte que les enfants domiciliés en Région bruxelloise et fréquentant une école située en Région bruxelloise. Les enfants domiciliés en Région bruxelloise et fréquentant une école située hors de la Région bruxelloise (en Flandre notamment) ne sont pas pris en compte.

¹⁰ Le nombre d'élèves bruxellois fréquentant une école dans les deux autres régions, est faible mais probablement plus important dans les quartiers frontaliers que dans le reste de la Région bruxelloise. Janssens, R., Carlier, D., Van de Craen, P., « Etats généraux de Bruxelles. Note de synthèse. L'enseignement à Bruxelles », *Brussels Studies*, Note de synthèse n°5, 19 janvier 2009.

Profil socio-économique des quartiers

Ce facteur peut s'avérer déterminant, que ce soit au niveau du quartier de domiciliation ou du quartier de scolarisation, tant dans le choix d'une école que dans l'étendue des aires d'influence des écoles.

Afin de caractériser le profil socio-économique des quartiers, nous proposons d'utiliser la typologie des secteurs statistiques bruxellois sous l'angle de l'insertion sur le marché du travail. Les modalités d'insertion jouent en effet un rôle essentiel dans les processus de différentiation sociale, tendant tout à la fois à refléter et à produire ou reproduire les principaux clivages sociaux et spatiaux dans le tissu urbain¹¹.

Cette typologie se base sur 5 indicateurs : le taux d'activité féminin, le taux de chômage, le % de contrats à durée indéterminée, le % de travailleurs peu qualifiés et le % d'ouvriers.

Elle définit cinq catégories allant du type le moins favorisé socio-économiquement (type 1) au plus favorisé (type 5).

¹¹ *Atlas de la santé et du social, Observatoire de la santé et du social, 2006, p.102.*

Carte 7-07 Marché du travail : typologie générale

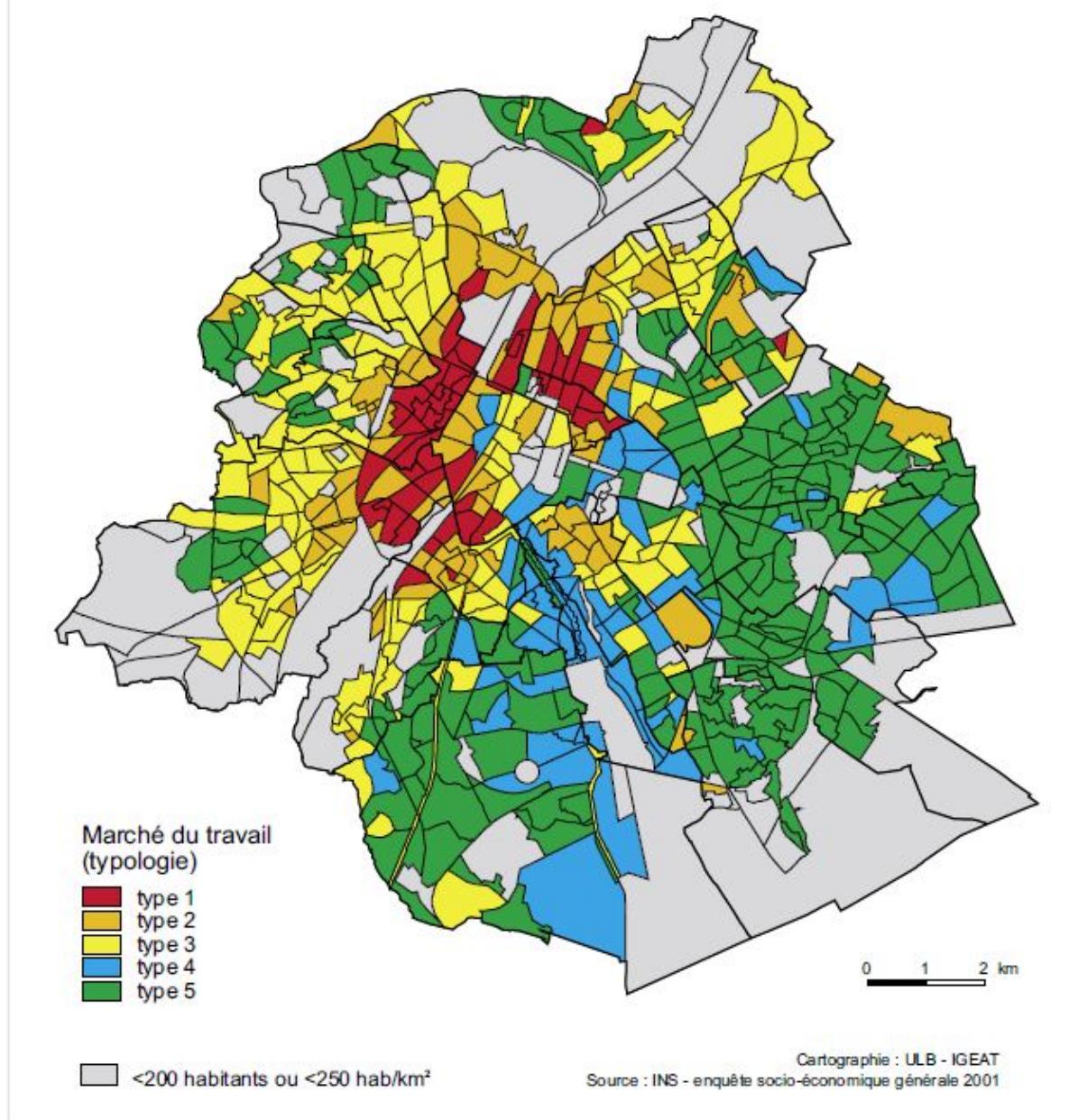


Tableau 7-01

Typologie générale du marché du travail

	Taux d'activité féminin standardisé*	Taux de chômage**	Contrats à durée Indéterminée**	Travailleurs peu qualifiés**	Ouvriers**
Type 1	79	189	92	155	221
Type 2	87	147	94	135	167
Type 3	108	95	100	102	104
Type 4	91	78	100	76	63
Type 5	110	60	104	70	51
Région bruxelloise	100	100	100	100	100

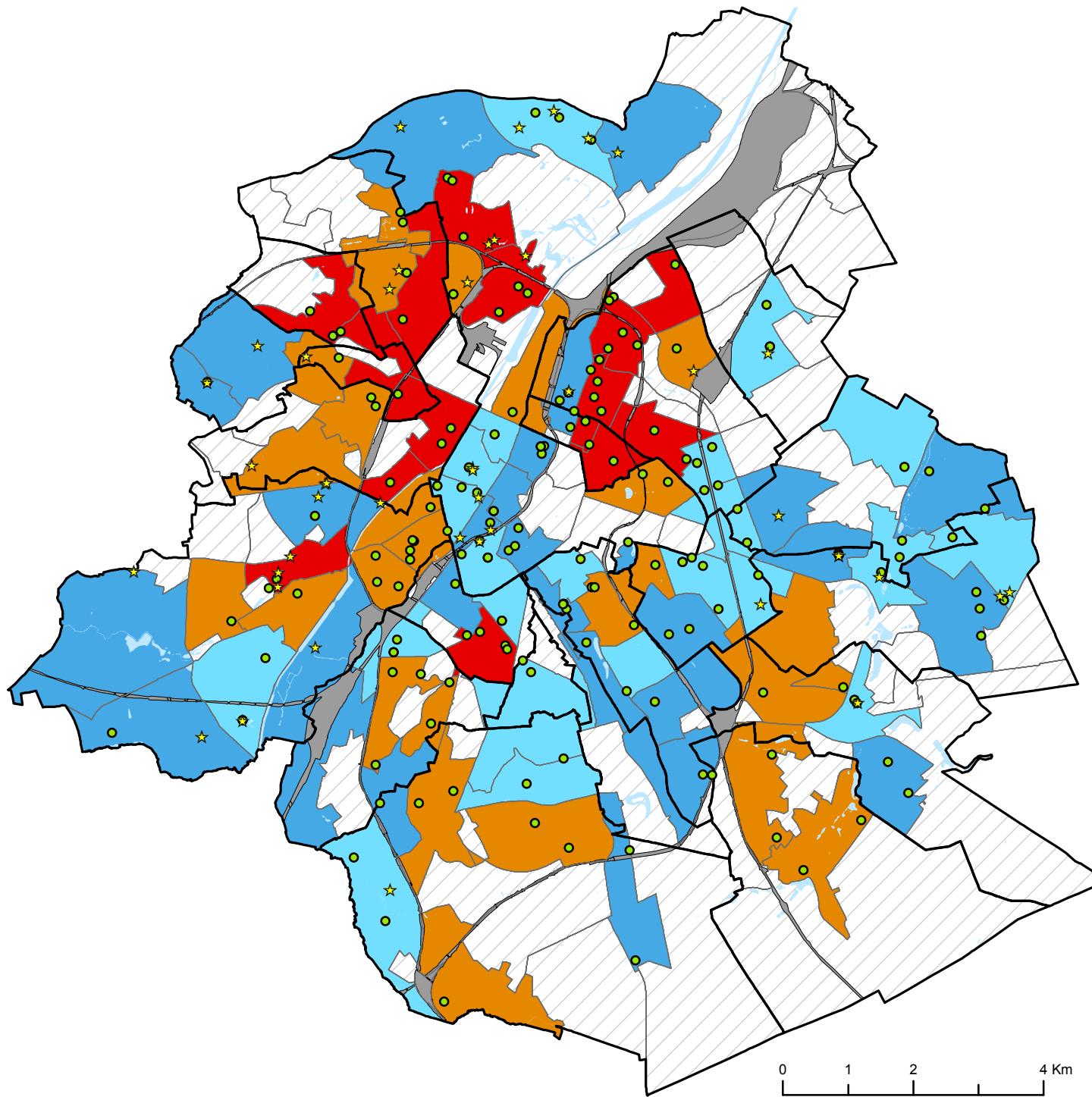
(*) moyenne régionale = 100; taux standardisé prenant en compte l'effet de la structure d'âge

(**) moyenne régionale = 100

Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECOND. - CARTE SA1 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du secondaire scolarisés dans les écoles du quartier, qui sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 15%
- 15% - 26%
- 26% - 40%
- > 40%

Quartiers sans école

● écoles francophones
★ écoles néerlandophones

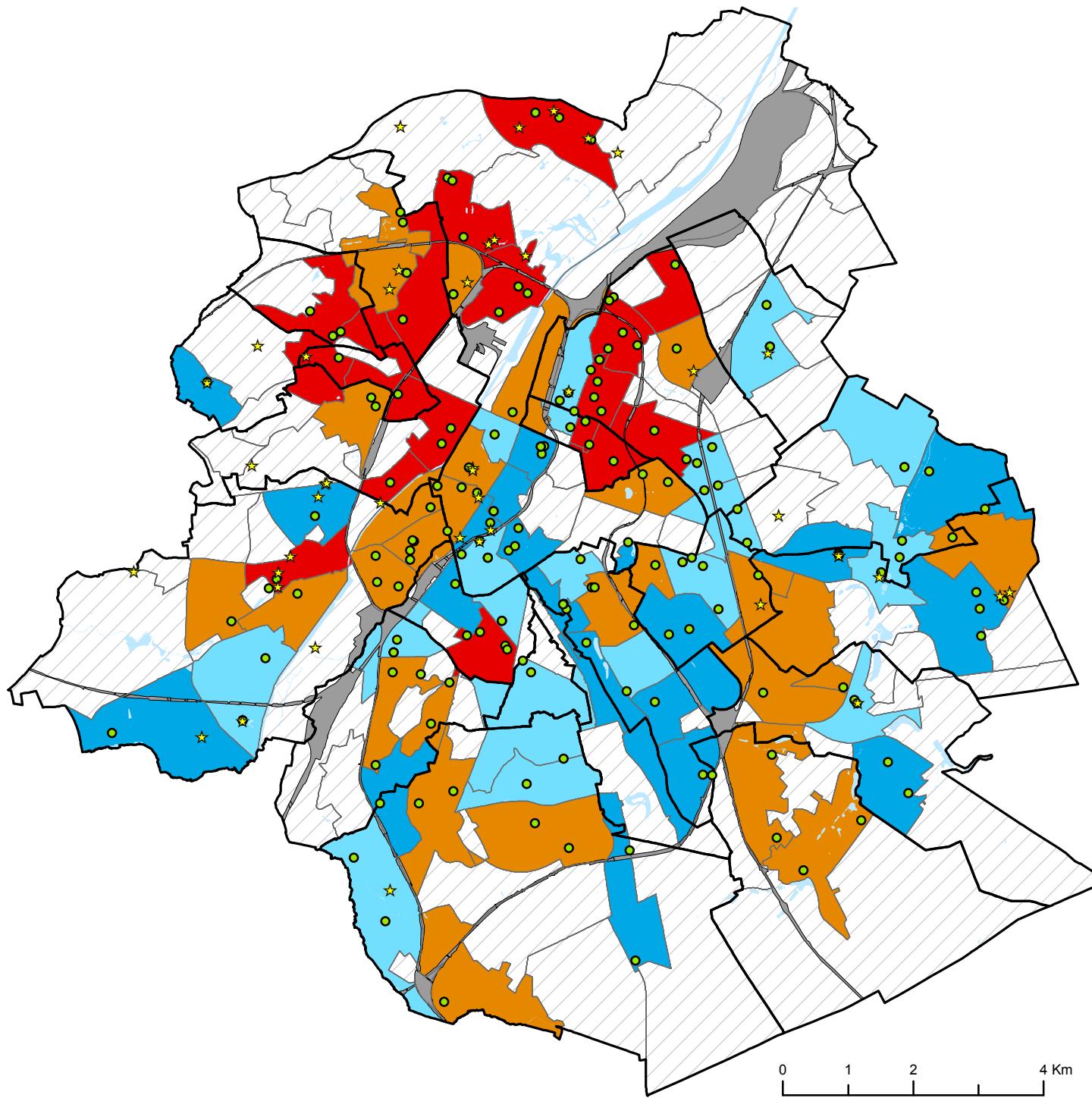
Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE FRANCOPHONE - CARTE SA2 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Source : ETNIC



ADT
ATO.

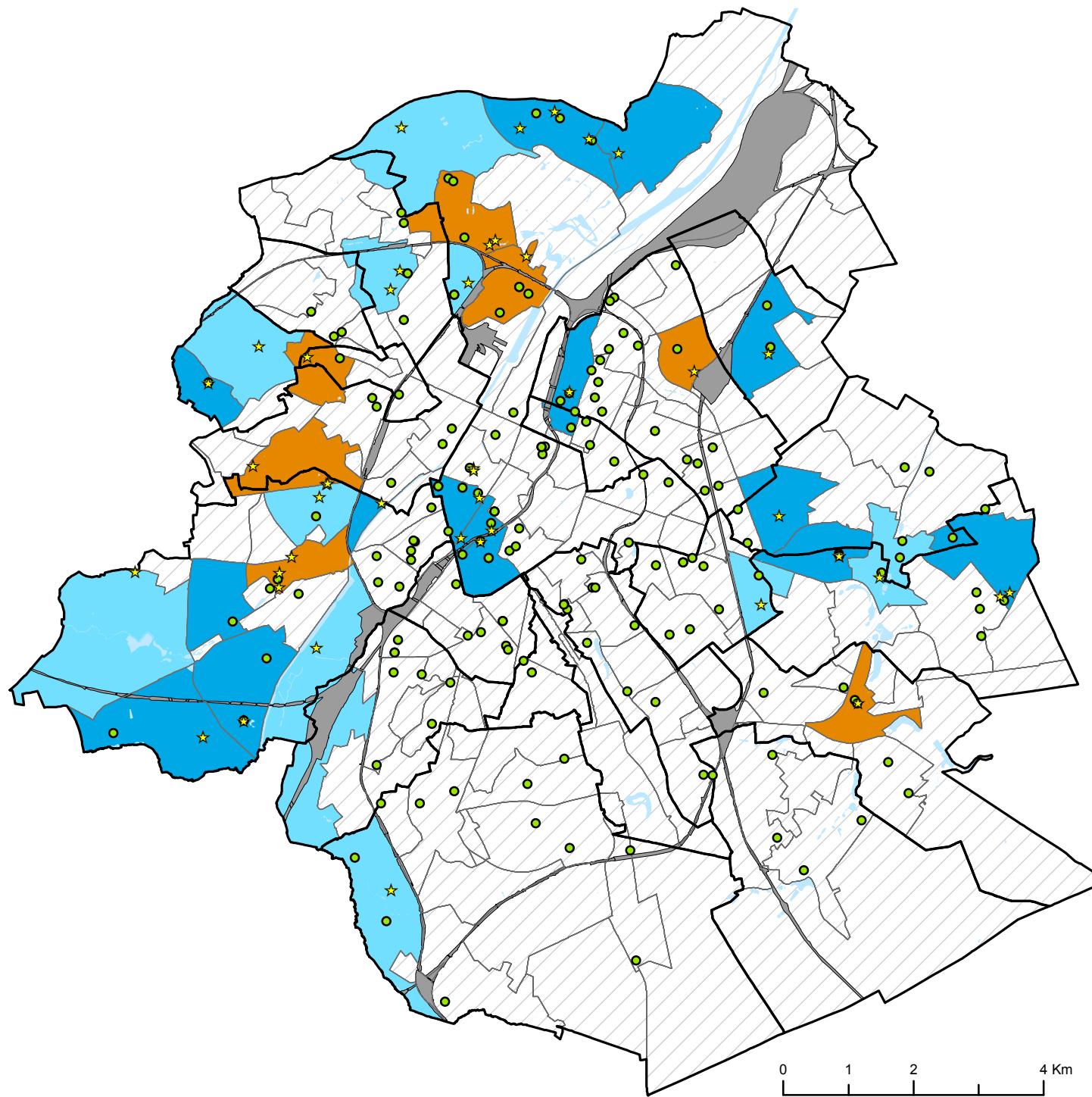


BRAT

Réalisé avec Brussels Urbs© - Distribution & Copyright GIRE

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE NEERLANDOPHONE - CARTE SA3 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du secondaire néerlandophone scolarisés dans les écoles du quartier, qui sont domiciliés dans le quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 15%
- 15% - 25%
- 25% - 40%

- Quartiers sans école NL
- écoles francophones
- écoles néerlandophones

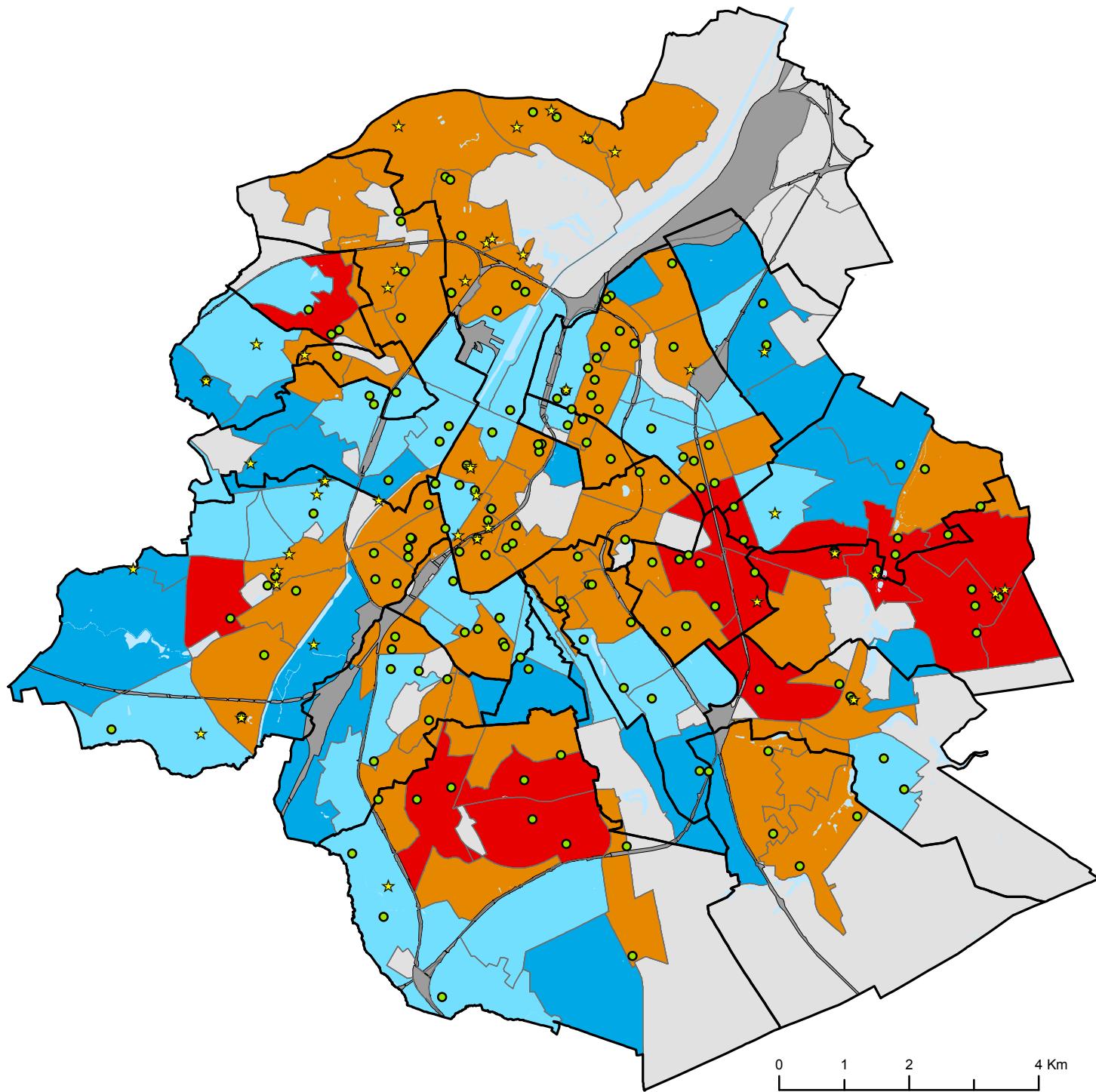
Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECOND. - CARTE SB1 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010



Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming



ADT
ATO.

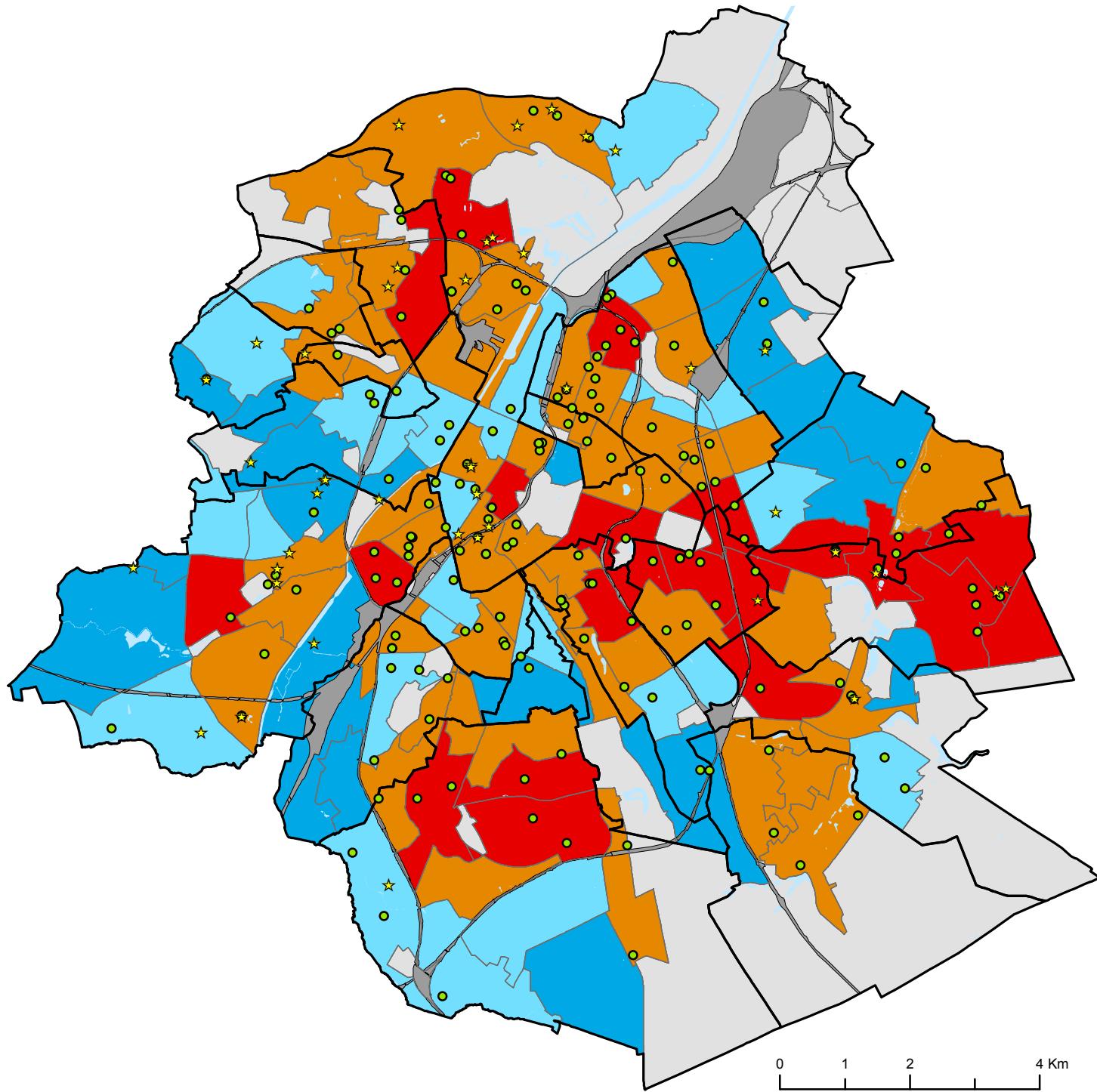


BRAI

Réalisé avec Brussels Urbs© - Distribution & Copyright GIRE

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE FRANCOPHONE - CARTE SB2 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du secondaire francophone domiciliés dans le quartier et fréquentant une école de la Région bruxelloise, qui sont inscrits dans une école du quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 20%
- 20% - 35%
- 35% - 50%
- > 50%

Moins de 30 élèves du sec. fr. domiciliés

- écoles francophones
- écoles néerlandophones

Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC



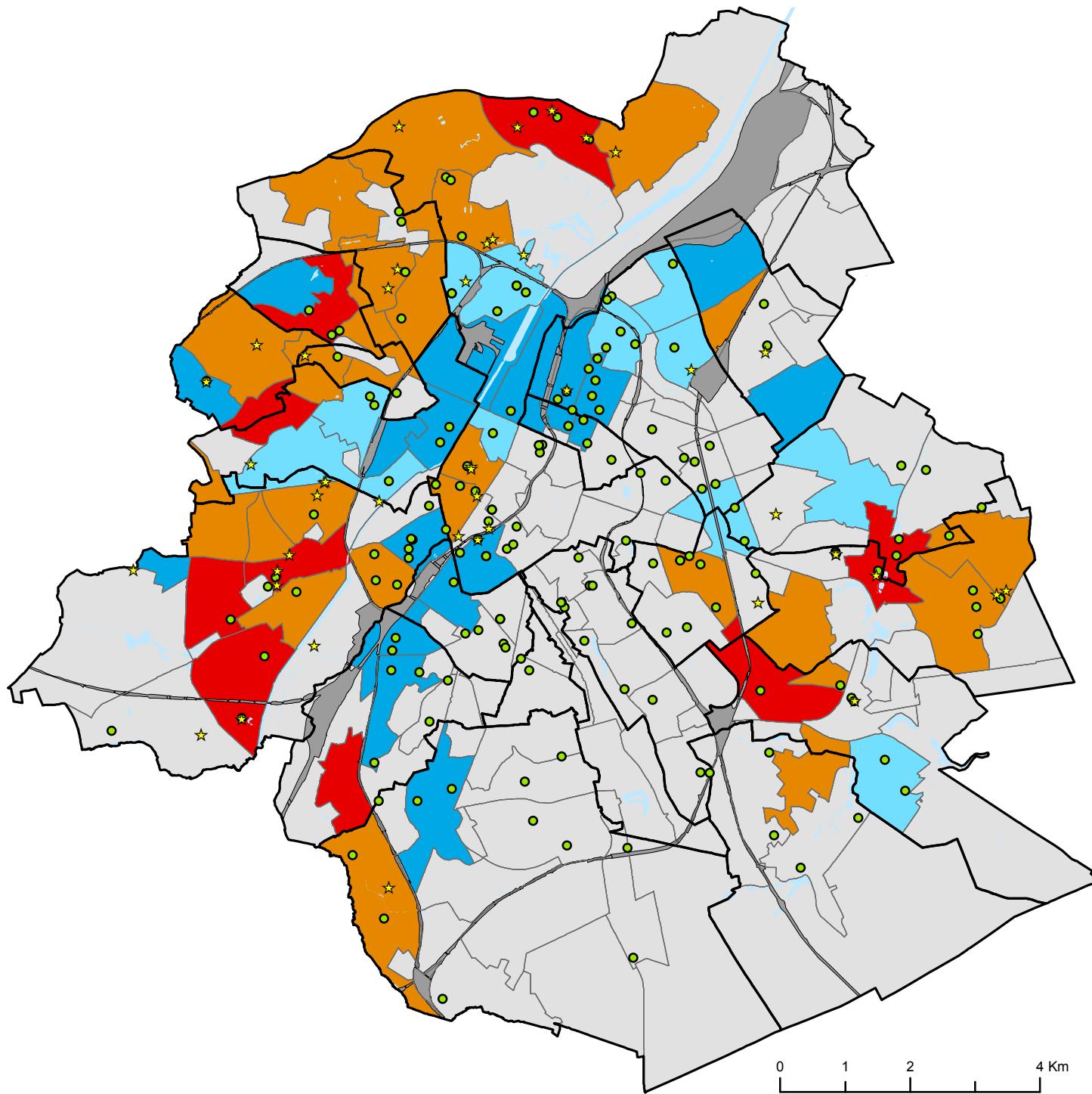
ADT
ATO.



Bruxelles
Urbis

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE NEERLANDOPHONE - CARTE SB3 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves du secondaire néerlandophone domiciliés dans le quartier et fréquentant une école de la Région bruxelloise, qui sont inscrits dans une école du quartier ou dans un quartier limitrophe

- < 20%
- 20% - 35%
- 35% - 50%
- > 50%

Moins de 30 élèves du sec. nl domiciliés

- écoles francophones
- écoles néerlandophones

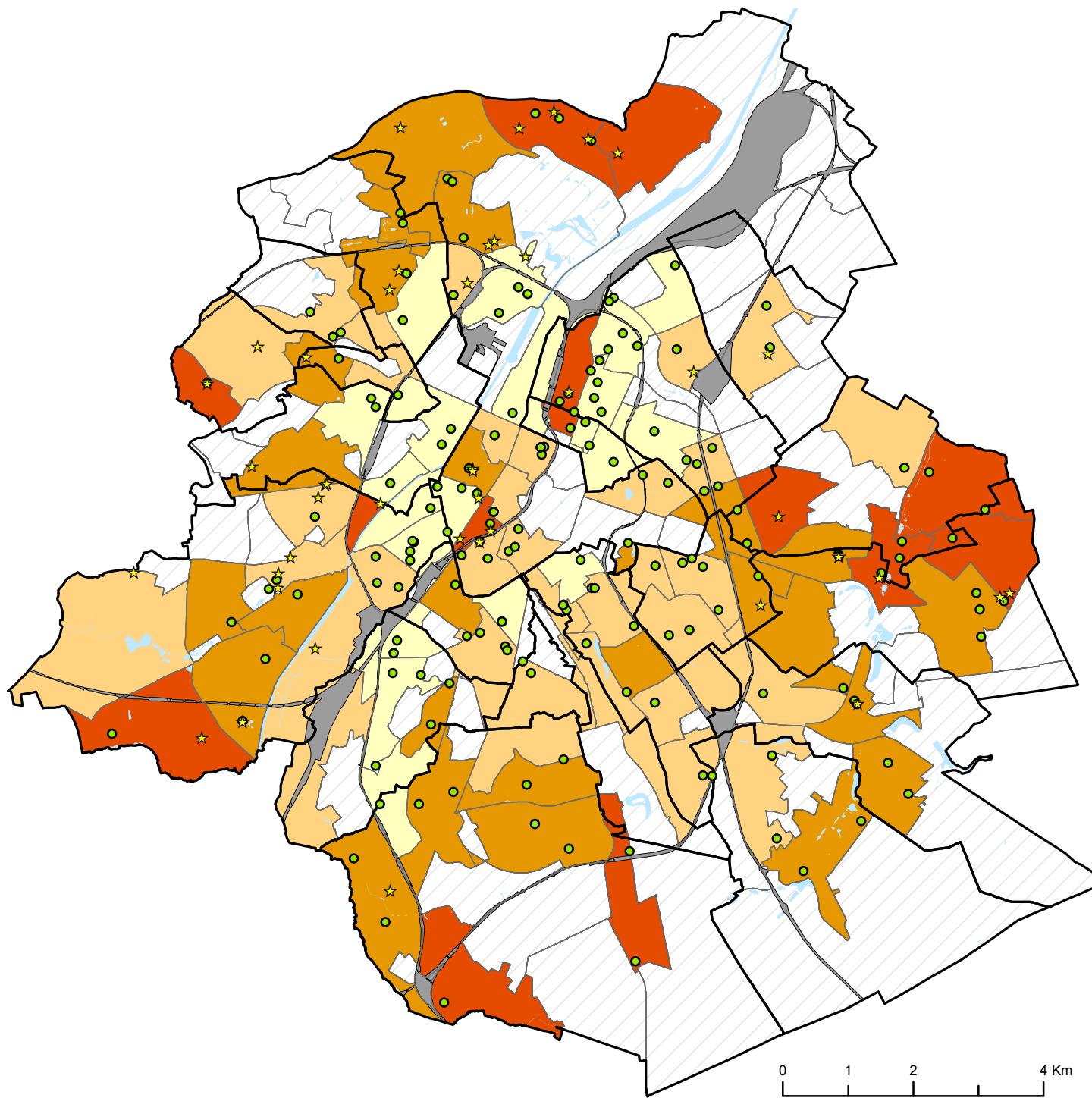
Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECOND. - CARTE SC1 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010

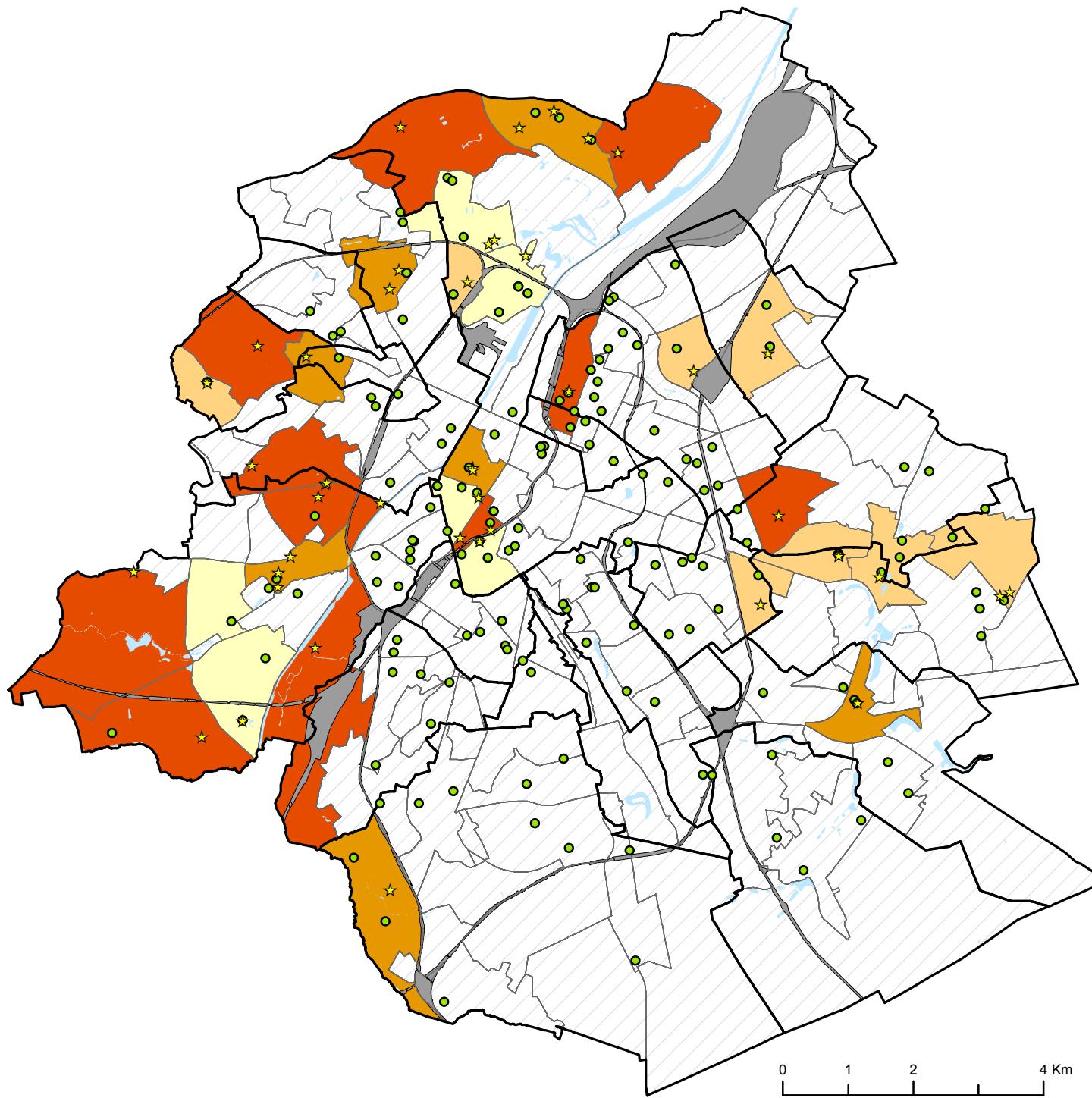


ADT
ATO.



INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECOND. - CARTE SC2 Analyse par quartier de scolarisation Année scolaire 2009-2010



Proportion des élèves scolarisés dans le quartier, qui sont inscrits dans une école secondaire néerlandophone

- < 20%
- 20% - 35%
- 35% - 50%
- > 50%

Quartiers sans école NL

écoles francophones
écoles néerlandophones

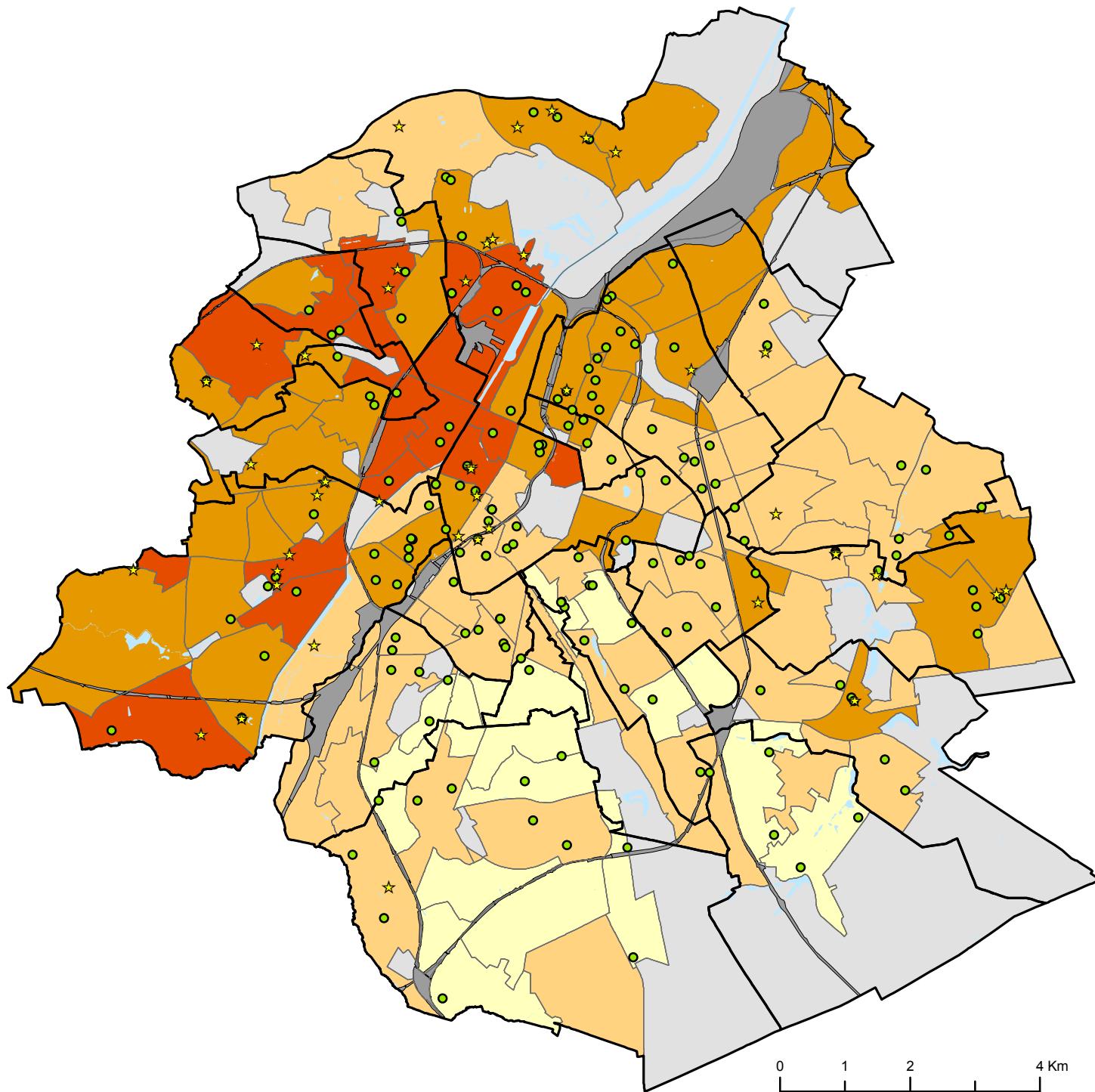
Fond de plan

- Limites communales
- Limites des quartiers
- Chemin de fer
- Eau

Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming

INVENTAIRE CARTOGRAPHIQUE ET QUALITATIF DES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES À LA POPULATION

ENSEIGNEMENT SECOND. - CARTE SC3 Analyse par quartier de domicile Année scolaire 2009-2010



Source : ETNIC / Vlaams Ministerie van Onderwijs en Vorming



ADT
ATO.



BRAI

Réalisé avec Brussels Urbs© - Distribution & Copyright GIRE